N°2

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 13 MAI 2024

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL –

Le lundi 13 mai 2024 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le lundi 29 avril 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	M. CIVEL
Mme EROL	Mme GABADOU	Mme HACKE
M. ISARE	Mme LEMARDELEY	Mme ROSSET

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Carole HOOGSTOËL à M. Edouard CIVEL
M. Laurent AUDOUIN à Mme Marine ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h38 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

M. Pierre CASANOVA quitte le conseil au point 28, il donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Corinne GABADOU quitte le conseil au point 28 et revient lors de la discussion du point 29.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

3 - 2024 DAC 8 Subvention (460 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Marionnette à Paris (5e)

4 - 2024 DAC 176 Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions

5 - 2024 DAC 333 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

6 - 2024 DAC 357 Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.

7 - 2024 DAC 416 Subventions de fonctionnement (160 000 euros) à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants

8 - 2024 DAC 313 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre SOLJENITSYNE au 11 rue de la Montagne Sainte-Geneviève, à Paris 5ème

9 - 2024 DEVE 22 Dénomination « square Miss.Tic » attribuée au square Saint-Médard situé 34 rue Censier dans le 5e arrondissement

10 - 2024 DAE 113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €

11 - 2024 DAC 310 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Françoise Dolto au 260 rue Saint-Jacques, à Paris 5ème

12 - 2024 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros).

13 - 2024 DASCO 19 Subventions d'investissement (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024

14 - 2024 DASCO 40 Protocole d'accord pour l'indemnisation amiable de la copropriété 21 rue Cujas (5e) représentée par le Cabinet Bonnefond, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux

15 - 2024 DDCT 45 Subventions (10 000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 5ème arrondissement

16 - 2024 DJS 5 subventions (22 100 euros) à 8 associations sportives localisées 5e (dont 1 CPO/OMS)

17 - 2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

18 - 2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

19 - 2024 DLH 104 Réalisation, 18 rue Poliveau (5e) d'un programme de rénovation d'une Résidence Autonomie comportant 80 logements par L'Habitation Confortable - Subvention (3 144 770 euros)

20 - 2024 DSOL 39 Accueils de Jour : Subventions de fonctionnement (450 000 euros) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion–Conventions

21 - 2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

22 - 2024 DTEC 4 Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine

23 - 2024 DVD 43 Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules

24 - Vœu visant à s'assurer que le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie et neurosciences abandonne son projet de restructuration et maintienne une offre de soin psychiatrique de proximité pour les habitants du 5e.

25 - Vœu relatif à la rénovation de la Chapelle de la Sorbonne et à la sauvegarde de son orgue.

26 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Ponge et Jean Dubuffet au 34, Rue Lhomond (Paris 5e)

27 - Vœu visant le maintien du bureau de Poste des Feuillantines, 47 rue d'Ulm, Paris 5e.

28 - Vœu relatif à un partenariat culturel entre le 5e arrondissement de Paris et la mairie japonaise de Bunkyoku, à Tokyo.

29 - Vœu relatif aux terrasses estivales

30 - Vœu relatif aux travaux sur la rue Claude Bernard (5e)

31 - Vœu relatif à la pérennité d'une activité agronomique et écologique sur le toit de l'ancien site de l'Institut National Agronomique

32 - Vœu relatif au défraiement des démontages et remontage de terrasses estivales pendant les courses traversant le 5e à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques - **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

33 - Vœu relatif à la réforme dite du « choc des savoirs »

34 - Vœu relatif aux suppressions de classes à la rentrée 2024 dans le 5ème arrondissement

35 - Vœu au ministère des Armées pour le respect de son engagement de déblayer les ruines et débris du pavillon du Val- de-Grâce

36 - Question orale à la Maire du Ve arrondissement relative à l'aménagement de la place du Panthéon dans le cadre de la question locale soumise aux habitants du Ve à la votation du 4 février 2024.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT : Bienvenue à tous et à toutes, dont les administrés qui nous suivent en direct que je remercie de leur assiduité, ainsi que les présents dans la salle. Je vous propose que nous désignions un secrétaire de séance.

Notre collègue Philippe BOUCHET avait parfaitement assumé cette responsabilité lors du dernier Conseil d'arrondissement et dans sa grande générosité, il accepte de devenir à nouveau secrétaire de séance.

M. Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier. Il n'appelle pas de votre part de remarques particulières. Je peux considérer qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

III – 2024 DAC 8 SUBVENTION (460 000 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS (5e)

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je cède la parole à notre collègue Pierre Casanova, qui va nous rapporter la DAC 8.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un projet de subvention d'un montant de 184 000 euros qui aboutirait, additionné à l'acompte de 276 000 ayant déjà été versé, à une subvention totale de 460 000 euros au bénéfice du Théâtre de la marionnette, 73 rue Mouffetard, exerçant son activité depuis novembre 2013. En 2023, il a organisé la 11e édition de la Biennale internationale de marionnettes qui regroupait des représentants de 20 villes et 29 structures partenaires. En 2024, il a un programme chargé puisque se tiendra du 3 au 9 juin la 15e édition du Festival des scènes ouvertes à l'insolite qui proposera à de jeunes compagnies ou à de jeunes artistes indépendants de présenter leur première création devant un nombre important de programmateurs et de producteurs de spectacles. Je vous propose de voter favorablement à ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Nous pouvons juste regretter qu'on nous fasse voter une subvention dont un acompte conséquent a déjà été voté. J'imagine que vous voterez tous à l'unanimité l'attribution de cette subvention. Le Théâtre de la marionnette, nous y reviendrons, va participer activement aux festivités des JOP dans nos Arènes de Lutèce. Nous passons maintenant à la DAC 176.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

IV - 2024 DAC 176 SUBVENTIONS (321 000 EUROS) A DIX-HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET SIGNATURE DE DOUZE CONVENTIONS

M. Pierre CASANOVA : Le Théâtre de la marionnette bénéficierait cette fois d'une subvention de 6 000 euros au titre de sa participation à l'Art pour grandir qui consiste à permettre à des enfants, en particulier les plus éloignés des pratiques culturelles, de participer à des programmes d'éducation artistique et culturelle. Dans notre quartier, il s'agirait évidemment du Théâtre de la marionnette. En 2023-2024, il a proposé des ateliers autour de différents spectacles en école et en collège et en août, les sept petits théâtres portatifs du Théâtre de la marionnette ont permis la mise en place d'ateliers de la pratique. Nous continuerons en 2024-2025 avec notamment des ateliers autour de l'univers du spectacle : *Un personnage sans histoire*, à l'école Levert qui n'est pas dans notre arrondissement et aussi un atelier autour du spectacle à Renvers, dans une classe UP2A d'un collège parisien. Ce Théâtre a une place importante dans notre arrondissement, mais aussi dans le budget culturel de la Ville de Paris depuis sa création et de façon continue et structurelle.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Le seul problème est qu'aucun établissement du 5e n'est concerné, mais j'ai parlé à la Directrice et potentiellement, ils pourraient être concernés. Notamment, j'aimerais beaucoup que Queneau et Alviset puissent être concernés par l'Art pour grandir. Mais le Théâtre de la marionnette étant dans le 5e arrondissement, nous votons.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : L'école Rollin est-elle concernée par le Théâtre de la Marionnette ?

Mme Florence BERTHOUT : La directrice du programme l'Art pour grandir a confirmé qu'aucune école du 5e n'était concernée. Il s'agit de 6 000 euros pour cinquante collégiens. Adoption à l'unanimité ? Je vous remercie. Nous rapportons maintenant la DAC 333.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

V - 2024 DAC 333 SUBVENTIONS (900 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 ETABLISSEMENTS CINEMATOGRAPHIQUES PARISIENS

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame la Maire. Il s'agit ici des établissements cinématographiques indépendants, nos cinémas de quartier. Alors au total, neuf cinémas du 5e arrondissement bénéficient de subventions. Les deux tiers voient leur montant de subventions de 2023 reconduit en 2024. Il s'agit de l'École Cinéma Club rue des écoles, de la Filmothèque du Quartier Latin, du Champo, du Cinéma de l'Epée de bois, du Studio des Ursulines et du Grand Action.

Le Cinéma du Panthéon voit sa subvention de 2023 de 25 000 euros diminuer cette année à 23 000 euros. C'est d'autant plus important qu'en 2022, il a subi une perte de plus de 100 000 euros. Le deuxième cinéma à ne pas recevoir la même subvention que l'an passé est le Studio Galande. L'an passé, il avait reçu 15 000 euros, cette année il recevrait 13 000 euros. C'est aussi préoccupant puisque c'est presque le montant exact de la perte qu'il a subie en 2022 qui s'élevait à 14 000 euros. Enfin, l'Espace Saint-Michel recevrait environ 22 000 euros, plus que l'année dernière, mais moins que ce qu'il avait demandé : 35 000 euros. En toute hypothèse, ce sont des baisses qui paraissent heureusement marginales, n'étant pas de nature à remettre structurellement en cause l'équilibre financier de ces établissements, raison pour laquelle je vous propose de voter favorablement à ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Pour être tout à fait honnête, le Cinéma Club a reçu 20 000 euros l'année dernière et souffert de 22. Cela a donc augmenté. J'espère qu'il pourra obtenir beaucoup plus l'année prochaine, car vous savez qu'il a été repris par les fils qui sont en train de porter un superbe projet. Il faut donc vraiment que nous les aidions. Je pense qu'ils doivent faire leurs preuves cette année, ainsi l'année prochaine, ils obtiendront davantage. Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Je souhaitais simplement indiquer que l'association qui s'est battue pour que La Clef reste un cinéma a obtenu un financement de la part du Crédit Coopératif. Il y a donc un espoir maintenant pour qu'il puisse y avoir à nouveau une salle de cinéma dans les locaux de la Clef. La Ville de Paris s'était engagée dans un vœu en juin 2023 pour subvenir aux travaux nécessaires à la mise aux normes, le désamiantage, etc., et nous veillerons, j'imagine, à ce que ces travaux puissent bien être réalisés.

Mme Florence BERTHOUT : Juste en complément d'information, je les ai reçus avec la Mission Cinéma. Le dossier avance bien, mais la Ville de Paris n'a toujours pas confirmé son accord sur le montant des travaux d'investissement, car il y a un sujet sur la nature du projet : la place du cinéma d'art et d'essai, celle des activités annexes qui y seraient organisées. Ils n'ont toujours pas bouclé l'aspect financier, mais ils ont beaucoup avancé. J'imagine que nous votons tous favorablement dans une belle unanimité et je vous en remercie. À nouveau, la parole à notre collègue Pierre Casanova pour la DAC 357.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

VI - 2024 DAC 357 SUBVENTIONS (300 000 EUROS) A 46 ASSOCIATIONS ET 3 ORGANISMES AU TITRE DE CULTURE ET SOLIDARITES 2024, ET SIGNATURE DE 18 CONVENTIONS

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit à nouveau, mais pas seulement, du Théâtre de la marionnette, qui bénéficierait d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros et aussi de l'association Les Impatients, qui a pour objet principal la création et la diffusion d'un fanzine corédigé avec des détenus de la Maison d'arrêt de la Santé pour une subvention de 4 000 euros. Je vous propose de voter favorablement à ces deux projets.

Mme Florence BERTHOUT : Et Mouffetard travaille, je le rappelle, avec La Moquette. Il y a une quarantaine de personnes en situation de grande précarité suivies directement à travers ce programme. Avis favorable ? Je vous remercie. À nouveau, la parole à notre collègue Pierre Casanova pour la DAC 416.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

VII - 2024 DAC 416 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (160 000 EUROS) A DIX ÉCOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES ET A UNE ÉCOLE DE DANSE ET SIGNATURE DE DEUX AVENANTS

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit d'un projet de subvention que je soutiens. Je devrais m'abstenir du vote, puisque je suis lié amicalement et juridiquement au président de Musique Sacrée de Notre-Dame, Emmanuel BROCHIER. Il s'agit premièrement d'une subvention de 8 000 euros à l'Atelier des Feuillantines, situé 40 rue Henri Barbusse qui fait bénéficier à nos riverains, mais pas seulement à eux, de cours d'art plastique, de dessin, de peinture et aussi de musique, pratique d'instruments, solfège, musicologie. L'Atelier assure aussi le développement de supports de cours pour les conservatoires, les collèges et procède à des actions ponctuelles, des ateliers ou conférences dans les EHPADs, des ateliers pour publics éloignés de la culture dans les Maisons de quartier, des médiations à la mairie du 5e arrondissement. Il organise également des concerts comme la Nuit Blanche en 2023. L'Atelier des Feuillantines comprend sept professeurs, quatre en musique, trois en art plastique, près de 400 élèves, dont soixante et onze en musique et leur nombre total en 2022-2023 s'est accru de seize. C'est une association dynamique.

Quant à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris, il s'agirait d'une subvention de 100 000 euros, avec un acompte de 80 000 euros, soit un total de 180 000 euros. Elle organise un Conservatoire de musique spécialisé en chant choral comprenant notamment quatre cycles : la prémaîtrise, la maîtrise, le jeune ensemble et le cœur de jeunes adultes. Elle est liée par plusieurs partenariats, notamment avec le Conservatoire à rayonnement culturel et puis le rectorat de Paris. Ce sont deux projets et une seule résolution. Vos votes seront favorables, je l'espère.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Donc notre collègue, pour des raisons techniques, ne participera pas au vote. Je rappelle que Musique sacrée, domiciliée boulevard Saint-Germain, participe à des programmes à l'école Sainte-Catherine, Sainte-Geneviève, et aussi Rognoni et l'Abbé Grégoire, donc à la fois dans le public et le privé.

Quant à l'Atelier des Feuillantines, elle est partenaire du Festival Quartier du Livre, dont les programmes viennent juste d'être imprimés. Avis favorable à l'unanimité ? Je vous en remercie.

Je cède à nouveau la parole à Pierre, qui va nous rapporter la DAC 313 : l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre SOLJENITSYNE, faisant suite à un vœu que j'avais déposé précédemment en Conseil d'arrondissement, puis de Paris.

Votants : 13 dont 2 pouvoirs
Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 1 (M. CASANOVA)

VIII - 2024 DAC 313 APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A ALEXANDRE SOLJENITSYNE AU 11 RUE DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIEVE, A PARIS 5ème

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame la Maire, à un double titre parce que, politiquement et personnellement, c'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur. Savoir qu'il y aura dans notre bel arrondissement une plaque à la mémoire de SOLJENITSYNE est réconfortant. Cela peut-être donnera du courage à tous les militants qui pensent que la politique est un travail ingrat, long, sans fruits certains et avec bien des déceptions. Il y a une satisfaction quand on voit un auteur qui était moqué par la majorité des membres du système parisien, par les éditeurs quand il n'était pas refusé, moqué par les journalistes quand il n'était pas censuré. Nous évoquions la mort de Bernard PIVOT il y a quelques jours, je me souviens de *L'Archipel du goulag* à une émission de ce dernier, moqué par des petites élites dites progressistes qui ne comprenaient pas qu'il s'agissait là d'un témoignage d'un peuple martyr sous la botte stalinienne et léniniste.

Pour rappel, SOLJENITSYNE est né en 1918 et mort en 2008. Il a souvent été l'objet de nombreuses censures. Tout d'abord, ce fut *Une journée d'Ivan DENISSOVITCH* en 1962. Deuxièmement, le plus connu...

Mme Florence BERTHOUT : Avec l'accord, à l'époque de KHROUCHTCHEV.

M. Pierre CASANOVA : Absolument. Il a été incarcéré en 1945 et ce n'est que plus tard, après 1956, qu'il obtient les premières autorisations de publication. Il poursuit un travail d'écriture clandestine qui lui a valu la dégradation de la nationalité russe et l'expulsion vers l'Allemagne. Il s'est enfui ensuite en Suisse à cause de sa grande œuvre de 1973, *L'Archipel du goulag*. Je me souviens du petit air narquois et stupide de Jean DANIEL qui prenait de haut ses belles œuvres. C'était l'époque où de grands esprits éclairés comme Jean-Pierre CHEVÈNEMENT étaient pour la grande alliance et le programme commun avec les léninistes, des gens qui soutenaient le régime du goulag, de la Sibérie et de la dictature communiste. À cette époque, nous étions facilement traités de réactionnaires quand on osait dire que l'on aimait SOLJENITSYNE. Donc, l'éditer et qui plus est dans le cinquième arrondissement, comme l'ont fait nos beaux éditeurs, est une audace qui vaut une plaque et toute notre fidélité comme notre admiration pour nos grands anciens, avec l'espoir que, à notre humble mesure, nous ferons preuve du même courage, du même discernement face à la meute. C'est la raison pour laquelle, je l'espère, vous voterez unanimement pour l'apposition de cette belle plaque.

Mme Florence BERTHOUT : Mon ami Jean-Pierre CHEVENEMENT est revenu sur sa position. Tout le monde peut se tromper. Je voudrais rappeler que Monsieur STRUVE, directeur de la librairie de la Maison d'édition des Éditeurs Réunis a fait entrer en France et fait traduire *L'Archipel du Goulag*. C'est pour cette raison que rue de la Montagne-Sainte-Geneviève se trouve le petit musée SOLJENITSYNE.

Nous verrons quand nous pourrons apposer cette plaque, sachant que beaucoup de dates anniversaires sont passées, dont l'expulsion de l'écrivain en février 1974. Nous sommes en train d'évoquer avec Mélanie RAKOVITCH, la fille de Monsieur STRUVE, qui n'est plus de ce monde. Ce pourrait être en janvier 2025, puisqu'il s'agira du cinquantième anniversaire de la première visite d'Alexandre SOLJENITSYNE à Paris.

M. Pierre CASANOVA : Florence et la mairie du 5e arrondissement, comme tous ses élus et amis ont un lien presque physique avec SOLJENITSYNE, puisque tu te souviens qu'à l'occasion de ce Festival du livre russe, nous avions reçu — et nous en avons gardé quelques beaux souvenirs — la veuve de SOLJENITSYNE. Ce fut évidemment un moment très émouvant pour nous tous.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut soutenir cette maison d'édition, Les Éditeurs Réunis, qui vraiment souffre beaucoup. Marine Rosset ?

Mme Marine ROSSET : Nous voterons favorablement aussi pour que cette plaque puisse être apposée, non pas parce que nous sommes anticommunistes, mais parce que nous sommes contre les régimes totalitaires et que nous croyons comme vous que la littérature et l'art sont aussi des armes contre toute forme de restriction des libertés. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne crois pas que mon collègue ait dit qu'il votait parce qu'il était anticommuniste. Anne BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Je soutiens parfaitement les propos de mon collègue. Je pense qu'il est important de se souvenir à quel point cette œuvre, lorsqu'elle est sortie en France, a vraiment créé des divisions au sein de la gauche, puisqu'un certain nombre a voulu vraiment vanter les mérites de l'URSS et discréditer l'œuvre, y compris littéraire de SOLJENITSYNE.

Un mot aussi sur sa femme en complément : Natalia était indispensable à l'œuvre de SOLJENITSYNE. Elle a énormément compté, elle travaillait avec lui, faisait des fiches. Elle a pleinement participé à son œuvre, je pense qu'il est important de le souligner. Puis, il faut saluer dans cette œuvre le courage de la vérité. Effectivement, Bernard PIVOT a beaucoup contribué à le faire connaître du plus grand nombre. Son œuvre marque très largement la connaissance sur l'esprit totalitaire et le régime de terreur qui régnait alors en URSS. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Pierre ?

M. Pierre CASANOVA : Un dernier mot à propos de la remarque de Madame ROSSET : être antitotalitaire c'est nécessairement être anticommuniste, antifasciste, antinazi ou alors on est dans l'oxymore. Mais votre remarque est très éclairante et elle donne raison à un très grand dissident, Wladimir BOUKOWSKI. À la chute du mur, il a dit : « On n'en aura pas fini avec le communisme si on ne fait pas le Nuremberg du communisme comme on a fait le Nuremberg du nazisme ». Aujourd'hui, personne ne dirait : je suis antitotalitaire, mais je ne suis pas antinazi. On a profondément enseigné aux Occidentaux les crimes du nazisme, mais on n'a pas enseigné les crimes plus nombreux du communisme. Le grand malheur est que nous ne comprenons pas que ce qui arrive aujourd'hui à nos portes en Ukraine est ni plus ni moins que la dette de ne pas avoir fait le Nuremberg du communisme, de ne pas avoir tiré les leçons de l'histoire. Les slogans que nous entendons depuis vingt ans de bienveillance et d'indulgence à l'égard de POUTINE sont de la même veine, la même indulgence, du même aveuglement. Ce peut-être aussi le lègue posthume de SOLJENITSYNE : nous n'en aurons pas fini avec le communisme tant que nous n'aurons pas fait le procès du communisme.

Mme Florence BERTHOUT : Ne nous enflammons pas trop. Même si j'entends tout cela, je voudrais bien rappeler qu'il s'agit de rendre hommage à cette œuvre majeure évidemment, mais aussi au travail absolument extraordinaire avec une très grosse prise de risque de tous ses traducteurs. De même, le travail de ceux qui faisaient passer l'œuvre de SOLJENITSYNE par microfilms, qui arrivaient notamment chez STRUVE, aux Éditeurs Réunis dans le cinquième arrondissement. Adoption à l'unanimité ? Je vous en remercie.

Je cède à nouveau la parole à Pierre Casanova pour la dénomination du square « Miss. Tic » attribué au square Saint-Médard.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XIX - 2024 DEVE 22 DENOMINATION « SQUARE MISS.TIC » ATTRIBUEE AU SQUARE SAINT-MEDARD SITUE 34 RUE CENSIER DANS LE 5e ARRONDISSEMENT

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une initiative originale à laquelle nous n'aurions pas pensé : donner à ce square le nom de Miss. Tic, artiste né en 1956 qui nous a quittés en 2022 et qui va être l'objet d'une exposition monographique à Avignon au Palais des Papes à partir du 27 juin 2024 en raison de ces nombreuses œuvres d'art urbain. Il s'agit d'une figure majeure de cet art puisque l'artiste compte plusieurs de ses œuvres dans le fond d'art contemporain de la Ville de Paris dès 1989.

Il s'agit donc de donner son nom au petit square Saint-Médard qui entoure l'église au 34, rue Censier. J'espère que le nom du square Saint-Médard ne disparaîtra pas et qu'il y aura une cohabitation heureuse et pacifique. Ce sont les principaux motifs qui vous conduiront, j'en suis sûr, à voter favorablement pour ce beau projet de délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je voudrais rappeler deux choses. D'abord, il y a de très nombreuses œuvres de Miss. Tic dans l'arrondissement, sur des murs, des protections de magasins, au sol également. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de procéder — j'ai bon espoir que nous y parvenions dans quelques semaines ou quelques mois, en tout cas avant l'automne prochain — à un travail qui répertorie toutes ses œuvres. Cela a été fait à environ 90 % avec l'association Artgraphe. La mairie du 5e éditera ce travail. Cela est très important, car il est arrivé qu'une œuvre de Miss. Tic ait été enlevée par la brigade anti-tag, rue Buffon. J'ai réussi à l'éviter une fois, mais une œuvre a été enlevée, nous ne pouvions plus rien faire.

Deuxième point : j'avais déposé un vœu que, sauf erreur de ma part, vous avez tous adopté à l'unanimité pour que nous puissions donner le nom de Miss. Tic à un site repéré du cinquième. La famille de Miss. Tic a

proposé ce lieu, très symbolique, à la jonction entre deux arrondissements qu'elle chérissait, le 13e et le 5e, où elle a à la fois vécu et beaucoup dessiné. J'émets évidemment un avis très favorable. Nous demanderons à la ville de veiller à cette juxtaposition heureuse entre square Saint-Médard et Miss.Tic. Alexandre BARRAT ?

M. Alexandre BARRAT : Merci Madame la Maire, chers collègues. Vous avez exprimé à l'avance ce que j'allais dire. J'avais compris que le square Saint-Médard serait complètement rebaptisé. J'ai eu des sentiments contraires sur cette délibération. D'un côté, j'aime beaucoup Miss.Tic et ce depuis mon enfance et je suis ravi que le cinquième ait été choisi pour avoir un lieu dénommé Miss.Tic. D'un autre côté, je ne suis pas à l'aise avec le fait de remplacer le nom du square Saint-Médard pour deux raisons. La première est qu'il s'agit d'amputer symboliquement l'église Saint-Médard de son square, qui lui est attenant et même, il en épouse la forme de croix. J'ajoute qu'il a été un cimetière jusqu'à il y a un siècle. Cela confirme donc le lien entre les deux lieux. La paroisse Saint-Médard a-t-elle été consultée à ce sujet ?

La deuxième raison : Saint-Médard a dédié sa vie à l'aide aux plus démunis, donnant ses biens aux indigents. Il ne m'est donc pas facile d'entériner ce choix de lieu proposé. N'y en aurait-il pas d'autres possibles dans le cinquième ? Je le redis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous serons très heureux si Miss. Tic a son lieu dans l'arrondissement, nous l'avions voté en effet. En conclusion, pour prendre le temps d'y réfléchir, je propose de surseoir à statuer, à décider du lieu précis, si c'est possible. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Je crois qu'il y a une façon de faire tout à fait raisonnable d'apposer les noms les uns avec les autres, que le square garde son nom et qu'on le dénomme aussi square Miss.Tic. Il me semble que, juste à côté, on a apposé la plaque de la place Georges Moustaki...

Mme Florence BERTHOUT : C'était une petite place et c'était sur ma proposition, d'ailleurs, en lien avec Pia Moustaki, l'une de nos administrées.

Mme Marine ROSSET : D'accord. Il y a d'autres appellations qui peuvent très bien, pour un même lieu, vivre ensemble. Si le lieu est souhaité par la famille entre le 5e et le 13e, à mon sens, il faut voter cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Pierre CASANOVA ?

M. Pierre CASANOVA : Je suis parfaitement en ligne avec Marine ROSSET. La bonne solution est la juxtaposition des deux dénominations. Nous ne débaptiserons pas, je suis d'accord.

M. Alexandre BARRAT : Si l'on peut garder les deux noms, je suis d'accord. Je vous remercie d'avoir entendu ma demande.

Mme Florence BERTHOUT : Je ferai tout pour que nous gardions les deux noms. En revanche, je vous confirme qu'il n'y avait pas d'autre lieu. Je promets que nous interviendrons dès demain auprès de Madame l'Adjointe, Madame PATRICE. Elle sera certainement d'accord, étant une personne de dialogue et d'ouverture. Nous passons au vote. Avis favorable. Je vous en remercie.

Je cède maintenant la parole à Benjamin ISARE pour une délibération technique, la DAE 113.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

X - 2024 DAE 113 PIEDS D'IMMEUBLES DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX D'ELOGIE-SIEMP : GARANTIE A HAUTEUR DE 50 % DU SERVICE DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT D'UN EMPRUNT DE 19 209 398 €

M. Benjamin ISARE : Merci Madame la Maire. La DAE 113 concerne les pieds d'immeubles des programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp, concernant une garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt représentant au total un montant de 19 209 398 euros, concernant uniquement un local commercial situé au 45-47 rue Lacépède, dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : En fait, ce sont trois locaux : une épicerie, une cave à vin et un pâtissier.

M. Benjamin ISARE : Exactement. Pour un montant beaucoup moins important que ce que je viens de vous dire, étant donné que pour le cinquième, cela concerne 19 362 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une garantie d'emprunt. Avis favorable ? Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Corinne GABADOU.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XI - 2024 DAC 310 APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A FRANÇOISE DOLTO AU 260 RUE SAINT-JACQUES, A PARIS 5eME

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Françoise DOLTO, qui avait son cabinet pas très loin d'ici. Mais dans ce cas, il s'agit de son lieu d'habitation.

Mme Corinne GABADOU : Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Fervente militante de la cause des enfants, Françoise DOLTO, née en 1908 et décédée en 1988, est la psychanalyste la plus célèbre et la plus populaire de France. En 1939, elle soutient sa thèse en médecine intitulée *Psychanalyse et pédiatrie* et ouvre la même année son cabinet en pédiatrie. Ses consultations à l'hôpital Trousseau à Paris et sa cure psychanalytique chez René LAFORGUE l'amènent à se tourner définitivement vers la psychanalyse. En 1942, à Paris, elle épouse Boris DOLTO, rhumatologue français d'origine russe et s'installe avec lui au 260, rue Saint-Jacques, dans le 5e arrondissement. Ils auront trois enfants : Jean Chrysostome, dit Carlos, célèbre chanteur, Grégoire, ingénieur et architecte naval et Catherine, médecin et écrivain, que nous avions d'ailleurs rencontrée avec Florence.

En 1964, auprès de Jacques LACAN, Françoise DOLTO participe à la création de l'École Freudienne de Paris. Très vite, lors de ses consultations, elle se voue à une méthode fondée sur la capacité du thérapeute de se mettre à la portée du langage enfantin et à l'employer lui-même lors de la cure psychanalytique. Ainsi, alors que Freud considérait que l'analyse d'un enfant ne devait pas commencer avant l'âge de 4 ans, Françoise DOLTO définit une nouvelle approche qui tente de conférer à l'enfant, dès l'âge de 2 ans, une place de sujet à part entière. Elle défend aussi l'idée que l'enfant ne peut se développer correctement sans l'éducation des adultes, laquelle va de pair, selon elle, avec l'autorité. Dans cette logique lui vient l'idée des Maisons vertes, dont la première voit le jour à Paris en 1979. Ces établissements préparent l'entrée des tout-petits à l'école maternelle en proposant un lieu propice à leur épanouissement psychique. D'ailleurs, à ce sujet, nous avons installé dans notre arrondissement, aux 38 rue Polivo, un LAEP, lieu d'accueil enfants-parents, inauguré en avril 2023, se référant à Françoise DOLTO.

Elle se fait également connaître du grand public en participant à des émissions de radio. Aussi, lors d'un rendez-vous hebdomadaire sur France Inter notamment, les auditeurs se passionnent-ils pour cette spécialiste d'un genre nouveau qui les aide à réfléchir en répondant à leurs questions sur la parentalité, la psychologie et l'éducation des enfants. À travers ses travaux, Françoise DOLTO a révolutionné notre rapport aux enfants. Dans les années 80-90, ses nombreux ouvrages ont mis en lumière des apports majeurs à leur compréhension, comme *La cause des enfants*, *Paroles pour adolescents*, *Le complexe du homard*, *Lorsque l'enfant paraît* ou encore *Tout est langage*.

Françoise DOLTO décède le 25 août 1988 des suites d'une fibrose pulmonaire. Elle laisse derrière elle une œuvre colossale et un courant de pensée qui ont fait d'elle une pionnière dans sa discipline. Afin de lui rendre hommage, nous vous proposons qu'une plaque commémorative soit apposée sur la façade de l'immeuble où elle vécut, au 260, rue Saint-Jacques, dont le texte est le suivant : Françoise DOLTO, psychanalyste et pédopsychiatre. Merci beaucoup.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je rappelle que cela fait suite à un vœu que nous avons déposé le 7 mars 2023 avec Corinne GABADOU. Il serait bien que dans l'exposé des motifs préparé par la ville, nous rappelions les vœux ayant servi pour les délibérations définitives. Nous avons rencontré sa fille, son cabinet était ici, rue Cujas. Il est vrai qu'elle a complètement révolutionné le rapport aux enfants comme sujet. C'est vraiment un honneur d'avoir eu son cabinet dans notre arrondissement. J'ai toujours regretté que nous ne puissions pas le

transformer en LAEP ou en Maison verte. Nous avons essayé en vain avec Madame l'Adjointe. J'imagine que nous votons tous à l'unanimité. Merci.

Je propose que nous avancions vite sur les trois DASCO, les établissements concernés étant d'accord avec les dotations qui leur ont été attribuées.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XII - 2024 DASCO 18 COLLEGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (126 400 EUROS), SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (55 560 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (494 207 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Trois collèges sont concernés : Pierre Alviset, Raymond Queneau et Rognoni reçoivent la même somme, 1 175 euros en fonctionnement pour divers matériels et fournitures pour l'entretien des locaux du collège. D'autre part, concernant les subventions pour travaux, Pierre Alviset reçoit 23 229 euros.

Mme Florence BERTHOUT : L'important est la mise en place d'un PPMS, un dispositif de sécurité. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XIII - 2024 DASCO 19 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (279 320 EUROS) A 27 COLLEGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLEGES - ÉDITION 2023-2024

Mme Florence BERTHOUT : La DASCO 19 concerne uniquement Henri IV, une subvention de 11 891 euros. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XIV - 2024 DASCO 40 PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INDEMNISATION AMIABLE DE LA COPROPRIÉTÉ 21 RUE CUJAS (5e) REPRÉSENTÉE PAR LE CABINET BONNEFOND, EN RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI SUITE A UN DÉGÂT DES EAUX

Mme Florence BERTHOUT : Pour la DASCO 40, il y a un protocole d'accord entre Cujas et une copropriété puisqu'il y a une fuite sur le toit de Cujas. L'assurance payera les dégradations à la copropriété voisine.

Mme Corinne GABADOU : La ville accepte de payer la somme de 23 941 050 euros pour les dégradations. Un protocole d'accord a été signé.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? Je vous en remercie.

Je cède la parole à Violaine, pour rapporter la DDCT 45, liée aux festivités organisées dans le cadre des JO. Je salue tout particulièrement la présence de Monsieur le Président d'Horizon Karaté Club que je félicite pour son engagement auprès de nos enfants.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0

Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XV - 2024 DDCT 45 SUBVENTIONS (10 000 EUROS) A CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) « SITES DE FESTIVITÉS » ATTRIBUÉE AU 5eME ARRONDISSEMENT

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. À quelques semaines du lancement des Jeux Olympiques de Paris 2024, la mairie du 5e arrondissement a choisi de faire vivre les Jeux dans nos très belles Arènes de Lutèce. Cela permettra ainsi à tous de suivre les épreuves des festivités qui mêleront des animations sportives, culturelles, ludiques, portées principalement par nos acteurs locaux. Le site des festivités sera ouvert tout l'été du 26 juillet au 8 septembre avec des installations temporaires pour un espace de petite restauration, une scène, un écran pour suivre la retransmission des compétitions, un terrain de sport, un photocall et un mur d'expression.

À cet égard, un appel à projets associatifs a été publié à l'automne dernier sur le site de la mairie et adressé à l'ensemble des associations enregistrées à la Maison des associations du Quartier Latin ainsi que dans la newsletter des Conseils du quartier du 5e arrondissement. Cinq associations ont été retenues, qui recevront respectivement une subvention proportionnelle aux activités qu'elles proposent :

- L'OMS du 5e, pour 2 000 euros, organisera une chasse au trésor, des lasers-runs, des activités de parcours d'obstacles, du taekwondo et une grande fête de la pétanque avec le Club des Boulistes des Arènes de Lutèce
- Splash Quatre, pour 2 200 euros, fera des ateliers de basketball et des comédie-clubs
- L'Escrime des Quais de Seine proposera un atelier d'initiation à l'escrime
- Horizon Karaté Club, pour 3 000 euros animera des ateliers de karaté et de concerts le 15 août et le 7 septembre
- Roucoulettes Handball, pour 1400 euros organisera une initiation au handball et des cycles de conférences sur le sport et l'inclusion.

Nos cinq associations feront fonctionner les arènes durant les mois de juillet, août et début septembre. Nos partenaires habituels, les centres d'animation Arras et Censier, seront présents pour offrir au public des animations autour de la danse.

Nous nous réjouissons également de compléter ces animations sportives par celles culturelles proposées par le théâtre Mouffetard, qui proposera plusieurs dates pour des représentations autour de l'art et du sport. À noter aussi que pendant la période d'interjeux, nous aurons les mardis des séances de ciné-clubs où seront diffusés entre autres les trois films *Jappeloup*, *Eddie the Eagle* et *Astérix aux Jeux Olympiques*. Une belle exposition intitulée *Sportive* pourra être admirée sur les grilles des Arènes de Lutèce dès le 26 juillet prochain.

Cette programmation très riche que nous souhaitons vous offrir est en cours de finalisation et sera publiée les prochains jours sur le site de la mairie du 5e et présentée lors de la réunion plénière des Conseils de quartier le 20 juin prochain. Enfin, je suis ravie de vous informer qu'à l'occasion du passage de la flamme olympique le 14 juillet dans notre arrondissement, nous accueillerons l'artiste français de renommée internationale Yoann BOURGEOIS pour une performance artistique sur la place du Panthéon. L'arrondissement prenant toute sa place dans cet événement sportif mondial, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais vraiment remercier Violaine qui a travaillé d'arrache-pied avec l'OMS, les associations et aussi quelques acteurs culturels, dont le Théâtre Mouffetard. Remercier également Sabrina BOUSSOUAR, Directrice générale adjointe des Services, mon cabinet également, qui ont beaucoup travaillé aux côtés de la ville certes, mais ce programme a été fait maison. J'espère que tout le monde y trouvera des éléments de programme pour tous âges, pour tous nos administrés, voire les touristes de passage. Encore une fois, merci. J'imagine que nous votons tous favorablement. Très bien.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

N.P.P.V : 0

XVI - 2024 DJS 5 SUBVENTIONS (22 100 €) A 8 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALISÉES 5e (DONT 1 CPO/OMS)

Mme Violaine HACKE : Il s'agit des subventions annuelles pour huit de nos associations sportives du 5e à hauteur de 22 100 euros au titre de l'exercice 2024. En détail :

- L'Office du Mouvement Sportif du 5e pour 8 000 euros. Un nouveau président très actif a repris l'Office depuis la fin de l'année dernière. Il nous propose avec cette somme d'aider à l'organisation le Téléthon, de la Fête de l'eau, le Quartier du Livre, Octobre Rose, sans oublier Les Lutéciennes qui auront lieu le dimanche 15 septembre
- L'Amicale des Boulistes des Arènes de Lutèce pour 700 euros d'aide pour les concours
- L'Association Sportive de la Police de Paris pour 1 000 euros d'aide à la location des salles et de matériel
- L'Association Sportive du Lycée Louis-le-Grand, pour 1 000 euros, même chose
- Le Club de plongée du 5e, pour 1 500 euros de renouvellement de matériel
- Horizon Karaté Club, pour 1 800 euros de location de salles. Nous saluons le fait qu'ils se déplacent dans de nombreuses compétitions et qu'ils ont gagné les derniers championnats de France. Nous avons donc une championne de France dans le 5e arrondissement, nous en sommes très fiers
- Le Club du 5e pour 4 100 euros de location de salles et les cours
- L'École de Judo des Mines — qui a aussi des champions — pour 4 000 euros de frais de compétitions et de rachats de tatamis.

Mme Florence BERTHOUT : Vraiment félicitations, car ces dernières années, ces clubs font des opérations exceptionnelles. J'ajoute que les Roucoulettes, avec qui nous faisons beaucoup de choses, travaillent beaucoup sur l'inclusion. Nous les aimons beaucoup.

De plus, certains d'entre eux participent aux Estivales Seniors et animeront un ou deux ateliers pendant l'été puisqu'en marge de toutes ces opérations nous continuons dans la mairie à organiser les Estivales Seniors : tous les jours de la mi-juillet à la fin août ont lieu des animations à partir de 15 heures qui durent entre 1 h 15 à 1 h 30, essentiellement à l'attention des seniors restant à Paris. Nous remercions tous nos partenaires. J'imagine que vous votez favorablement pour cette belle délibération.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XVII - 2024 SG 23 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE PARIS ET EQUIP POUR LA MISE A DISPOSITION D'ESPACES PERMETTANT L'INSTALLATION DE 52 CASIERS SPORTIFS DANS PARIS

Mme Violaine HACKE : Je vous présente une délibération relative à la convention d'occupation de la Ville de Paris et de Equip, une entreprise déployant des stations de matériel sportif ou ludique dans l'espace public, avec des accessoires fournis par l'entreprise Décathlon. Le principe est simple : le casier permet via une application à télécharger sur votre téléphone, d'emprunter gratuitement du matériel de sport en libre-service, à tout moment et accessible à tous. Les casiers Equip donnent accès à des boules, des balles, des ballons pour la pratique d'activités telles que le basket, le football, la pétanque et se déverrouillent à l'aide de l'application sur le téléphone. La pose du casier dans les terrains d'éducation physique donne tout son sens à la pratique sportive et ne craint pas les éventuelles dégradations puisque l'application requiert un enregistrement avant tout emprunt de matériel.

Ainsi, pour répondre à la demande des familles et de la jeunesse d'accéder à des jeux en libre-service dans l'espace public, la Ville de Paris propose d'expérimenter des casiers connectés, dit casiers Equip, directement sur les lieux de pratique, c'est-à-dire les terrains d'éducation physique et sur les sites de festivités activés par les Jeux de Paris. Dans notre arrondissement plus précisément, il s'agira donc d'accueillir deux casiers dans le City Stade Sully pour une année à compter du 1er juin prochain. J'en profite pour rappeler que le City Stade a été réalisé au pied du pont Sully dans notre projet de budget participatif. Pour continuer à développer la pratique du sport dans l'arrondissement, je vous demande de voter favorablement cette délibération pour mettre en place cette expérimentation de casiers sportifs au terrain de sport Sully et si cela se passe bien, ce dont je ne doute pas, nous aimerions beaucoup pouvoir renouveler l'expérience avec d'autres casiers.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorable ? C'est bien. Nous aimerions en avoir plus, mais deux sur cinquante-deux est déjà bien. Nous essaierons d'en avoir plus et de faire encore mieux avec le soutien de la ville et de ce sponsor Décathlon.

Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN pour la DLH 100.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XVIII - 2024 DLH 100 CONVENTION PARISIENNE DE GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme Anne BIRABEN : La DLH 100 porte sur la convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux. Jusqu'à maintenant, nous avions une gestion en stock, c'est-à-dire que chacun des réservataires — la préfecture, la Ville de Paris, la mairie du 5e — donc les bailleurs ont un certain nombre de logements et en fonction des logements vacants, chaque réservataire pouvait, à travers une commission logement, les attribuer à nouveau. Ce n'est plus le cas : la loi Élan, en vigueur depuis le 1er janvier 2024, préconise une autre façon de faire, nommée gestion en flux. Il n'y a plus d'appartements attribués à des réservataires. Tous les appartements sociaux sont désormais à la main des bailleurs, mais ceux-ci, en contrepartie, doivent montrer une totale transparence sur les attributions. Il est prévu des bilans réguliers des attributions qui seront présentés en CALEOL, la Commission d'attribution et d'occupation des logements.

Nous espérons qu'il sera plus fluide ou plus facile pour nous d'avoir des logements sociaux correspondant à la demande, en adéquation entre le logement vacant et une demande ultra nécessaire des habitants. Cela dit, le taux annuel de réservation reste très faible dans le 5e. L'esprit de la réforme défend un objectif de mixité sociale, mais aussi l'obligation, le respect en faveur de public prioritaire. J'observe qu'à la mairie du 5e nous n'avons eu qu'une seule commission logement pour un seul logement depuis le 1er janvier 2024, beaucoup moins que d'autres années. J'observe des mutations internes : les bailleurs nous proposent de loger des habitants parisiens d'autres arrondissements dans le 5e. Trois ou quatre mutations internes nous sont parvenues ces derniers mois. Elles portent sur des logements hors réservataires : un certain nombre de logements, à partir du moment où il s'agit d'une mutation interne, sortent des possibilités des réservataires.

Je suis donc mal à l'aise avec ce nouveau procédé. On nous demande aujourd'hui notre avis sur la signature d'une convention. Or, nous avons peu de recul, sinon les quatre mois et demi écoulés dont je viens de faire le constat. Pour ces raisons, je propose une abstention. J'aimerais que nous puissions avoir au moins un an de recul pour avoir une idée de l'impact réel de cette nouvelle loi. Ce qui nous intéresse surtout est l'intérêt des Parisiens et de ceux qui ont besoin de logement social. Cette volonté va-t-elle pouvoir être réalisée avec cette nouvelle loi mise en pratique depuis le 1er janvier ?

Mme Florence BERTHOUT : Abstention proposée par Anne BIRABEN. Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Je suis d'accord avec ma collègue Anne : il n'est pas évident de comprendre cette délibération très technique. Nous n'avons pas le choix puisque la loi nous impose un nouveau fonctionnement. La Ville de Paris nous demande de voter des conventions avec les bailleurs sociaux, mais en réalité le nouveau système ne sera mis en place qu'une fois ces conventions avec les bailleurs sociaux votées. Je suis d'accord avec vous qu'il faudrait pouvoir évaluer et faire part aux législateurs de nos remarques. Par ailleurs, s'il y a des mutations

internes entre logements et qu'il y a une commission d'attribution de logements, je vous remercierai de m'indiquer quand aura lieu la prochaine. Je vous remercie.

Mme Anne BIRABEN : Il n'y en a plus. Ce qui me semble être une urgence absolue c'est qu'il y a encore dans cet arrondissement des sinistrés de la rue Saint-Jacques n'ayant pas encore obtenu satisfaction sur un logement aujourd'hui qui puisse être pérenne. Des personnes ont dû quitter évidemment précipitamment leur logement à la suite de l'explosion et ont ensuite enchaîné des logements provisoires. Ces personnes sont absolument prioritaires.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai des informations sur les attributions pour les victimes d'explosion. Deux personnes ont enchaîné plusieurs logements, mais toutes les autres ont été définitivement relogées. J'insiste, ayant suivi personnellement le dossier.

Mme Marine ROSSET : À mon avis, cette gestion par flux favorise les demandeurs de logements sociaux et normalement elle devrait permettre qu'il y ait de moins en moins de logements vacants. En ce sens, je voterai favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord, merci. Je suis sur la même ligne qu'Anne BIRABEN. Je dois avouer que je n'ai pas compris techniquement le bienfait de cette réforme. Avis favorable ? Quatre. Des abstentions ? La DLH 100 est adoptée.

Je cède la parole à Nazan EROL pour rapporter la DLH 104.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 5 dont 2 pouvoirs (MMES LEMARDELEY, ROSSET, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, AUDOUIN)
Contre : 0
Abstention : 9 (MMES BERTHOUT, EROL, GABADOU, BIRABEN, HACKE et MM. CASANOVA, ISARE, BOUCHET, BARRAT)
N.P.P.V : 0

XIX - 2024 DLH 104 REALISATION, 18 RUE POLIVEAU (5e) D'UN PROGRAMME DE RENOVATION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE COMPORTANT 80 LOGEMENTS PAR L'HABITATION CONFORTABLE - SUBVENTION (3 144 770 EUROS)

Mme Nazan EROL : Merci Madame la Maire. La DLH 104 concerne la réalisation au 18 rue Poliveau d'un programme de rénovation d'une résidence autonomie qui comporte quatre-vingts logements par l'Habitation Confortable. Cette subvention est à hauteur de 3 144 770 euros. Ce bâtiment construit en 1986 a été transféré en 2017 de Paris Habitat à l'Habitation Confortable. Il est contigu avec un bâtiment de logements familiaux avec Paris Habitat. Initialement, l'EHPAD était constitué de 106 chambres avec des logements de fonction, un restaurant et des bureaux. Des équipements étant vétustes, l'Habitation Confortable en lien avec le gestionnaire du site a décidé de mener un programme de rénovation d'ampleur et de transformer l'EHPAD en résidence autonomie.

Ce programme de rénovation s'inscrit dans les objectifs du plan climat-air-énergie, améliorant le cadre de vie et surtout réduisant la consommation énergétique. Il est prévu un gain d'énergie de 52 % et de 61 % en gaz à effet de serre avec notamment l'isolation de l'enveloppe extérieure, l'isolation de la toiture et des planchers, le remplacement du système de ventilation vétuste par une VMC autogérable, la mise en place de panneaux photovoltaïques et la création d'occultations avec l'installation de volets roulants. Ce programme de rénovation permettra normalement une réduction à terme des charges de 150 euros TTC par an et par logement et les travaux sont prévus d'octobre 2024 à février 2026.

Les quatre-vingts logements iront du T1 au T2. On imagine à l'heure actuelle seize T2 en fonction des besoins. L'important est que vingt logements seront adaptés aux personnes sourdes et malentendantes, ce qui répond à notre besoin crucial en faveur des personnes en situation de handicap. À la fin des travaux, l'Amélioration de la qualité du service travaille pour la création d'une courette, d'un espace potager, d'une buanderie, d'un salon convivial, d'un local pour déchet, d'un îlot de fraîcheur, d'une pergola, la création d'une toiture végétalisée et la plantation de six arbres. Enfin surtout, l'amélioration garantit l'accessibilité PMR indispensable.

Les dépenses pour les travaux s'élèvent à 14 168 789 euros. L'ensemble des subventions est à somme égale. Je soumets donc à votre approbation la participation de la Ville de Paris en accordant à l'Habitation Confortable une subvention de 3 144 770 euros, dont une subvention de rénovation de 1 806 050 euros et une subvention d'amélioration de la qualité des services de 1 037 516 euros. La subvention de l'îlot de fraîcheur s'élève

à 301 204 euros. À savoir que la garantie de la Ville de Paris aux emprunts est nécessaire à la réalisation de cette opération.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une belle opération. Je rappelle que nous n'avons pas démoli l'ancien EHPAD. La Ville a beaucoup milité pour que nous réhabilitions et restructurions. Le plus important est vraiment l'amélioration sensible de la qualité de service sous tous ses angles : la prise en compte de l'accessibilité, l'accueil de personnes sourdes et malentendantes, beaucoup de végétalisation à travers les arbres supplémentaires, la toiture végétale et le potager. Ce projet a été présenté dans son intégralité au Conseil de quartier du 7 décembre dernier. Je suis responsable d'un petit retard parce que j'avais demandé qu'il y ait des monte-charges. Le premier projet supprimait un monte-charge, or dans un tel établissement, ce n'était pas possible. Nous avons, je crois, rattrapé ce manquement. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Je cède à nouveau la parole à Nazan qui va nous rapporter la DSOL 39.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XX - 2024 DSOL 39 ACCUEILS DE JOUR : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (450 000 €) A 8 ASSOCIATIONS GERANT DES ACCUEILS A DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE EXCLUSION–CONVENTIONS

Mme Nazan EROL : Merci Madame la Maire. La DSOL 39 concerne donc les subventions de fonctionnement pour huit associations pour Paris à destination de personnes en situation de grande exclusion et convention. En ce qui nous concerne, nous parlons de deux associations, notamment présentes au Conseil de vigilance sociale que nous avons chaque mois dans notre belle mairie.

La première association, Cœur du Cinq, avait sollicité 16 000 euros. Nous lui en accordons 11 000 par rapport à la convention annuelle 2022-2024. Cette association est un accueil de jour pour des personnes isolées, les lundis, mardis, mercredis, de 9 h à midi et de 14 h à 16 h 30, le jeudi après-midi sur rendez-vous individuels avec des travailleurs sociaux. Le petit déjeuner le matin, un accompagnement social par un travailleur social et un accompagnement dans les sorties culturelles sont offerts. Nous essayons de les mettre en relation avec la mairie pour essayer d'œuvrer ensemble. Elle participe à Hiver Solidaire, dispositif permettant d'accueillir pendant la trêve hivernale jusqu'à quatre personnes sans domicile fixe la nuit. Ce fonctionnement des bénéficiaires représente un travailleur social et trente-cinq bénévoles, soixante-sept domiciliations. À noter que 21 % sont des femmes. Les objectifs : quatre-vingts domiciliations, des séjours de ressourcement à Houlgate, le renforcement des activités culturelles.

La deuxième association est La Moquette, Compagnon de la nuit, à hauteur de 107 000 euros. Cette subvention a toujours été accordée. La Moquette propose un accueil inconditionnel des personnes en précarité aux 15 rue Gay-Lussac, avec des activités en mix deux avec un accueil tout public et en soirée des activités culturelles, un travail social par la culture. Le mardi, une équipe d'accueil est présente pour tous documents administratifs et un éducateur spécialisé en maraude dans le Quartier Latin oriente les personnes vers ces structures. En 2023, 157 permanences ont eu lieu, 120 soirées se sont déroulées, 4 224 passages ont été enregistrés, dont 884 personnes différentes, ce qui montre une précarité en forte augmentation. La structure est un espace de 140 m^2 ouvert au public le mardi après-midi de 15 h à 19 h et les mercredis, jeudis, vendredis de 21 h à minuit et demi. Il y a donc cinq personnes, un emploi aidé et dix volontaires.

Je soumets au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Toutes ces délibérations sont consultables. Je signale que le Théâtre Mouffetard est intervenu deux fois par an à la Moquette, gérée par les Compagnons de la nuit. Ces deux associations effectuent un travail extraordinaire. La subvention 2024 est équivalente à la subvention 2023. L'année prochaine, il faudra l'augmenter. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0

Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXI - 2024 DSOL 52 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (271 193 EUROS) POUR 2 ASSOCIATIONS MENANT DES PROJETS À DESTINATION DE JEUNES EN SITUATION D'EXCLUSION. CONVENTION - *RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE*

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons retiré de l'ordre du jour la DSOL 52 puisqu'elle ne concerne pas du tout l'arrondissement.

XXII - 2024 DTEC 4 APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES DÉCHETS FLOTTANTS SUR LE PLAN D'EAU DE LA SEINE DANS PARIS, AVEC LE GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

Mme Florence BERTHOUT : Je cède maintenant la parole à notre collègue Édouard CIVEL qui va rapporter la DTEC 4.

M. Edouard CIVEL : Merci Madame la Maire. Il s'agit d'approuver une convention de financement entre la Ville de Paris et HAROPA, le grand port fluviomaritime de l'axe Seine, qui concerne le nettoiement des déchets de surface. Un certain nombre d'actions ont été entreprises par l'État, les collectivités territoriales telles que la Ville de Paris et les départements voisins afin d'assurer une meilleure qualité de l'eau. L'objectif est d'enlever tout ce qui relève des déchets flottants. L'entreprise Océlarian a remporté l'appel d'offres pour des prestations estimées à un maximum de 240 000 euros par an auxquelles la Ville de Paris contribuerait à hauteur d'environ 40 % pour un maximum de 96 000 euros hors taxes par an. Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite conventionner pour participer au nettoyage de surface de la Seine. Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci pour le nettoyage des déchets flottants sur la Seine. C'est un beau projet. Nous votons, j'imagine favorablement, cette délibération. Je cède à nouveau la parole à notre collègue Edouard CIVEL pour la DVD 43.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXIII - 2024 DVD 43 STATIONNEMENT DE SURFACE – TARIFICATION AU POIDS DES VÉHICULES VISITEURS ET SIMPLIFICATIONS RÉSULTANT DE L'ACCÈS AU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

M. Edouard CIVEL : Il s'agit de modifier les tarifs de stationnement de surface pour les véhicules visiteurs en fonction du poids des véhicules. Cela a fait l'objet d'une votation citoyenne au niveau parisien le 4 février dernier sur la tarification dite SUV. L'objectif est de tarifier des véhicules particulièrement lourds, intra-muros, lorsqu'ils ne sont pas dans leur arrondissement ou dans leur zone d'habitat. Pour les véhicules à moteur thermique, la limite est de 1,6 t, qui portera la tarification à 18 euros de l'heure dans les arrondissements centraux et à 12 euros de l'heure dans les arrondissements périphériques de Paris. Pour les véhicules électriques, la limitation sera fixée à deux tonnes. Cette délibération porte aussi sur quelques simplifications relatives au système d'immatriculation des véhicules. Les Parisiens avaient voté en majorité pour cette tarification incitative.

Mme Florence BERTHOUT : En tout cas, 60 % dans le Cinquième arrondissement ont voté favorablement ce référendum.

M. Edouard CIVEL : Je suis globalement favorable à l'utilisation d'outils tarifaires et incitatifs sur ces questions de pollution. Je préférerais d'ailleurs qu'on multiplie ce type d'incitation plutôt que la ZTL, par exemple, organisée aujourd'hui à Paris Centre et qui générera des reports de circulation dans le 5e arrondissement. Les instruments tarifaires me semblent pertinents. Je voterai donc favorablement cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. D'autres prises de parole ?

M. Benjamin ISARE : Je m'abstiendrai sur cette délibération, car lors de la votation citoyenne, on nous avait demandé de voter pour ou contre les SUV ou *Crossover*. Ne plus se fonder à présent que sur une question de poids est assez peu judicieux dans le sens où un véhicule break familial entre dans cette catégorie. Je considère que la question initiale a été détournée, incluant beaucoup de véhicules qui n'étaient pas forcément mentionnés lors de la question posée aux Parisiens. Personnellement, je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Madame la Maire, j'interviens pour le groupe Changer Paris. Pour le stationnement des visiteurs, la tarification est multipliée par trois pour les véhicules au-delà d'un certain poids, les poids étant différenciés entre essence, hybride ou électrique. Deuxième élément, le stationnement des résidents connaît peu de changements : seuls ceux dont le véhicule basse émission est supérieur à 1,6 t pour les hybrides ou deux tonnes pour les électriques verront leur situation changer. Ils devront s'acquitter du taux actuel du stationnement résidentiel. Troisième élément, les forfaits de post-stationnement sont triplés : ils passent de 75 euros en zone 1, notamment dans le cinquième, à 225 euros.

L'aspect positif est le caractère incitatif à utiliser des véhicules plus propres. Le premier aspect négatif est que de nombreux tarifs sont triplés. En fait, à la fin du mois, ce sont des recettes supplémentaires sur le dos des usagers, car tout le monde ne peut pas changer de véhicule en un instant. Le deuxième aspect négatif est que la situation des familles n'est pas prise en compte. Sur ce dernier point, les élus du groupe Changer Paris ont déposé un vœu pour le prochain Conseil de Paris afin que les tarifs majorés ne s'appliquent pas aux usagers ayant au moins trois enfants à charge. J'ai bon espoir, car à Lyon, il y a bien eu une exception pour les familles à ce type de tarification. Dans l'attente de ces évolutions, nous préconisons une abstention et espérons obtenir ces aménagements.

Mme Corinne GABADOU : Je vote contre. Je trouve que c'est du racket. De plus, nous apprenons que le FPS passe à 200 euros, c'est lamentable. Le référendum a été organisé par la mairie de Paris. Seuls 2 % des gens ont voté pour et vous partez du principe qu'à partir de 1,6 t, nous serons tarifiés. Maintenant, les voitures électriques ou hybrides font plus de 1,6 t, ce qui veut dire que de toute façon nous serons taxés. C'est du racket.

Mme Nazan EROL : Énormément de familles ont investi dans du critère 1 pour tenter d'avoir des voitures acceptées dans Paris. Les gens ont souvent été obligés de prendre des crédits et maintenant ils sont taxés. Cela est inadmissible en période de crise inflationniste.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je propose que nous passions au vote, si vous en êtes d'accord. Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Je remarque que sur un sujet aussi essentiel que le climat, vous n'êtes pas capables de vous mettre d'accord. Benjamin, tout était indiqué sur le tonnage des voitures concernées par la votation. Je ne peux donc pas te laisser dire qu'il y a eu un marché de dupes. Je soutiens le fait que l'espace public ne soit pas réservé à des véhicules SUV très polluants, car nous allons de plus en plus vers de grosses voitures dont le tonnage et le poids polluent davantage. Je suis donc favorable à cette mesure.

Ensuite, Nazan EROL a prétendu que nous n'avions pas la possibilité de changer. Il y a des primes, des efforts sont faits dans ce sens. Des dates limites sont données pour les voitures diesel, celles qui ont telles émissions, etc. La contrainte sert à inciter les gens à modifier leurs habitudes. Même si seuls 2 % ont voté, la majorité des habitants du 5e arrondissement ont été favorables lors de cette votation.

Mme Florence BERTHOUT : Sur le référendum organisé sur le Panthéon c'était, je crois, 82 % de votes favorables.

M. Benjamin ISARE : La question posée lors du référendum citoyen portait sur la tarification des SUV. Le problème est que maintenant, à cause du tonnage, des véhicules familiaux sont englobés. Je trouve quand même que l'on nous a un peu trompés.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'était effectivement pas d'une transparence totale. Nous pouvons quand même le dire, même si, chère Marine ROSSET, je ne suis pas favorable au fait que les gros SUV monopolisent l'espace public. La consultation, je suis désolée, n'était pas d'une transparence totale pour les raisons que mes collègues ont très bien expliquées. Il peut y avoir des différences d'appréciation entre nous, la démocratie c'est aussi cela. Je propose que nous passions au vote. Avis favorable ? Cinq. Abstentions ? Et vote contre ?

Merci, chers collègues.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 5 dont 2 pouvoirs (MMES LEMARDELEY, ROSSET, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, AUDOUIN)

Contre : 1 (MME GABADOU)
Abstention : 8 (MME BERTHOUT, EROL, BIRABEN, HACKE et MM. ISARE, CASANOVA, BOUCHET, BARRAT)
N.P.P.V : 0

XXIV - VŒU VISANT A S'ASSURER QUE LE GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES ABANDONNE SON PROJET DE RESTRUCTURATION ET MAINTIENNE UNE OFFRE DE SOIN PSYCHIATRIQUE DE PROXIMITÉ POUR LES HABITANTS DU 5e

Mme Florence BERTHOUT : J'ai déjà rapporté ce vœu que vous connaissez. Nous sommes parfaitement en phase avec la Ville de Paris. Il concerne le projet de réorganisation des structures ambulatoires du groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et Neurosciences qui vise au maintien d'une structure médico-psychologique de proximité pour les habitants du 5e arrondissement. Je vous rappelle très brièvement que sans aucune concertation, j'ai appris que le GHU envisageait de regrouper toutes ses structures ambulatoires des 5e, 6e, 7e et 16e arrondissements, dans le 15e. Cela signifie que toutes les structures ambulatoires, les structures d'accueil pour les habitants du 5e arrondissement notamment disparaissent. Cela a été présenté comme un progrès répondant aux souhaits des soignants alors que cette décision est totalement à contre-courant de ce que doit être la psychiatrie, c'est-à-dire proche des personnes qu'elle soigne.

Nous déposons donc ce vœu pour acter, je l'espère, dans une belle unanimité, le fait que définitivement — j'insiste — ce projet est abandonné. Du côté de la Ville, les voyants sont plutôt au vert, mais il n'est pas inutile de le redire très formellement, tous ensemble, en vue d'un abandon définitif. Je tiens à remercier l'adjointe à la maire de Paris pour son soutien. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je m'étais déjà exprimée pour soutenir ce vœu la dernière fois et je continue à le faire. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je me demandais si nous ne pouvions pas ajouter une précaution dans l'attendu, car j'ai été alertée sur le fait que maintenant il est plus ou moins acté que le projet est abandonné, mais on essaie de convaincre les psychiatres de ne plus recevoir le soir. Or, j'ai là la charte des Centres médicaux psychologiques parisiens, signée par le GHI de Paris stipulant que le CMP est ouvert du lundi au vendredi sur des plages continues de huit heures et au moins deux soirs par semaine jusqu'à vingt heures. Et je pense qu'il faudrait demander dans notre vœu que cela continue à être appliqué, car il y a un danger.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Que proposez-vous de rajouter très précisément ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ajouter que, conformément à la charte des Centres médicaux psychologiques parisiens, les CMP soient ouverts du lundi au vendredi sur des plages continues de huit heures et au moins deux soirs par semaine jusqu'à vingt heures.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense qu'il est très important de le rajouter, vous avez parfaitement raison. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXV - VŒU RELATIF À LA RENOVATION DE LA CHAPELLE DE LA SORBONNE ET À LA SAUVEGARDE DE SON ORGUE

Mme Florence BERTHOUT : Je rapporte maintenant un vœu relatif à la rénovation de la Chapelle de la Sorbonne et à la sauvegarde de son orgue. Je signale la présence du président de l'ARCS, Mathias BEAUVOIS, militant au sein de l'association qu'il a créée pour le rayonnement de la Chapelle de la Sorbonne. Depuis des années, cette chapelle dépérit. Appartenant à la Ville de Paris, elle est l'un des derniers vestiges des travaux que le cardinal avait confiés à Jacques LEMERCIER. Elle constitue un témoignage vivant de l'architecture du XVIIe siècle et a accueilli une programmation culturelle particulièrement riche.

Je souhaite que la Ville de Paris, propriétaire des murs, mette tout en œuvre pour que nous avancions afin d'activer les travaux de restauration. Je propose la constitution d'un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes : la ville, la DRAC, le rectorat, l'association pour le rayonnement de la Chapelle de la Sorbonne

— nous nous félicitons que des étudiants s'engagent pour l'avenir de cette chapelle — et les associations de sauvegarde du patrimoine. Ce groupe de travail pourrait établir un plan sur trois axes : sauvegarder l'orgue et envisager un plan de restauration de la chapelle, mobiliser les moyens financiers adaptés à cette rénovation et mettre en place un programme d'animation aux côtés de la Ville.

J'ai conçu un vœu relativement souple et appelé le cabinet de Madame l'adjointe chargée des cultes. J'ai obtenu une fin de non-recevoir. Actuellement, rien n'a été entrepris, il n'y a pas de groupe de travail. Les étudiants se sont mobilisés et constitués en association précisément parce qu'il n'y a pas de plan établi de sauvegarde de l'orgue ni de restauration de la chapelle. Il y a certes un désir, mais pas de plan pour assurer une mobilisation financière. En aucun cas, les moyens de la Ville de Paris ne peuvent aujourd'hui subvenir aux exigences de la restauration de l'orgue et de la chapelle. Depuis 2014 que je suis maire de cet arrondissement, je milite auprès de la Ville pour avoir un plan. Je demande juste la constitution d'un groupe de travail en vue d'assurer aux côtés de la ville ce plan, ces directions en matière de sauvegarde de l'orgue et de restauration de la chapelle, la mobilisation des moyens appropriés et la création de programmes d'animation. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame la Maire, je ne suis pas du tout d'accord avec votre présentation. Le bâtiment de La Sorbonne étant un bâtiment universitaire, la DAE, la Direction de l'attractivité et de l'emploi soutenait ce projet. Il est finalement passé sous affectation de la DAC en 2023 pour permettre aussi à l'État d'intervenir sur le plan de la culture et du patrimoine. Le recteur KERRERO a été très actif pour réunir toutes les parties prenantes de l'État et de la ville. Depuis le changement d'affectation, des réunions de travail se sont tenues associant la DAC et le rectorat. Elles préparent notamment une ouverture de la chapelle pour les JOP avant des travaux de restauration de plus grande ampleur.

Considérant les œuvres d'art, à la mi-mai, des restaurateurs interviendront sur le tombeau du cardinal de Richelieu, sur le tombeau du duc de Richelieu jusqu'à la fin juin ; sur le clos et le couvert, un contrôle et une vérification de l'échafaudage ainsi que des interventions de menuiserie sont à venir. La programmation scientifique et culturelle n'est pas encore prévue. Donc, personnellement je voterai contre ce vœu, le considérant inutile, vos demandes étant déjà satisfaites.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi. Madame LEMARDELEY, elles ne sont nullement satisfaites. Le tombeau de Richelieu sera légèrement restauré, aucun élément n'est présenté à part de vagues études de diagnostic. Aucune prise en charge du clos couvert et de travaux lourds n'est annoncée. Les travaux ont été estimés à 12 millions d'euros. Mon vœu n'est donc pas du tout satisfait. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une association d'étudiants se mobilise. Je ne dis pas que rien n'a été fait, mais rien n'est prévu. Un vague sujet de programmation et d'animation commence à être envisagé. La chapelle sera ouverte pendant les JOP. Je ne sais pas d'ailleurs combien de jours, j'imagine peu, car un problème de prise en charge de la sécurité et de la programmation se pose, vous le savez bien.

Par ailleurs, mon sujet est aussi celui de la restauration qui coûte 12 millions d'euros. Or, aujourd'hui, aucun budget n'est affecté de près ou de loin aux travaux de restructuration. Il y a une attention certes un peu plus affirmée de la ville, mais il n'y a pas le début d'un euro pour financer le projet de restauration ni pour une étude de diagnostic. C'est ce dont je parle. Je me demande même si, à un moment donné, la Ville de Paris ne s'arrangera pas subrepticement pour mettre ce projet dans le panel des projets à financer au titre du budget participatif qui se substitue à d'autres projets. Ce ne serait pas la première fois. Sans parler des petites chapelles restaurées à 95 % par le mécénat et qui sont mises à l'actif du bilan de la Ville de Paris. Je trouverais très bien qu'on le dise de manière transparente. Anne BIRABEN, je vous en prie.

Mme Anne BIRABEN : Je saluerais qu'une rénovation d'ampleur fût effectuée dans cette chapelle, car les étudiants et tous les habitants du quartier y sont attachés. Ce n'est pas simplement une œuvre d'art par rapport au tombeau de Richelieu, les orgues et la chapelle en tant que telle. C'est aussi une nécropole des martyrs de la Deuxième Guerre mondiale : de mémoire, dix professeurs, deux étudiants et cinq lycéens martyrs du lycée Buffon. J'aimerais qu'on s'en souvienne et que ce soit rappelé. Je pense qu'il est important que la rénovation prenne en compte la nécropole. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Merci d'avoir évoqué ce volet important dans la rénovation. Nous votons. Avis favorables ? Avis défavorables ? Abstention ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

N.P.P.V : 0

XXVI - VŒU RELATIF A L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A FRANCIS PONGE ET JEAN DUBUFFET AU 34, RUE LHOMOND (PARIS 5e)

Mme Florence BERTHOUT : Je cède la parole à Pierre CASANOVA, rapporteur d'un vœu sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis PONGE et Jean DUBUFFET.

M. Pierre CASANOVA : Absolument. C'est original et une bonne occasion d'innover : cette plaque serait imposée à la façade de l'immeuble 34 rue Lhomond et rendrait hommage à la fois au poète Francis PONGE ainsi qu'au peintre et sculpteur, figure de proue de l'art brut, Jean DUBUFFET. Ils ont successivement vécu dans le même immeuble et le même appartement de cette rue.

Francis PONGE a vécu l'essentiel de sa vie dans le cinquième arrondissement. Il est honorablement connu pour son engagement dans la résistance dès 1941, mais également pour ses œuvres qui pour certaines sont au programme du baccalauréat 2024, avec *La rage de l'expression*, œuvre écrite durant la guerre. Son lien avec le cinquième arrondissement prend également la forme de la domiciliation de la Société des lecteurs de Francis PONGE, très active pour perpétuer la mémoire de son œuvre. Sa famille est aujourd'hui encore représentée dans l'arrondissement en la personne d'Armand PONGE. Vous connaissez déjà par ailleurs les œuvres de Jean DUBUFFET.

Cette proposition de plaque rencontre notre soutien. Je l'espère unanime.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je souhaite juste rendre hommage à l'abbé Charles-François Lhomond, auteur de *De viris illustribus*. J'aimerais bien qu'on lui redonne son orthographe : un M et non deux. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Sauf erreur de ma part, la Ville a composé cette liste. Corrigeons et merci de cet hommage. Avis favorable pour ce magnifique poète.

Je cède la parole à Benjamin ISARE, vœu sur le bureau de poste des Feuillantines.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXVII - VŒU VISANT LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DES FEUILLANTINES, 47 RUE D'ULM, PARIS 5e

M. Benjamin ISARE : Merci Madame la Maire, chers collègues. Ce vœu vise à demander auprès de La Poste le maintien de La Poste située au 47 rue D'Ulm, communément appelée La Poste Feuillantines, car le groupe envisage sa fermeture prochainement. Considérant le maillage territorial actuel des différents bureaux de poste, nous demandons humblement, mais fortement que celui-ci soit maintenu.

M. Philippe BOUCHET : Il se trouve que c'est mon bureau de poste, celui du Val-de-Grâce. Une lente diminution cumulée des services est constatée. La distribution ne se fait plus depuis très longtemps par le bureau du cinquième, mais par un bureau du treizième, ce qui a un impact dommageable notamment sur la distribution et la récupération des recommandés. Ces questions se cumulent en termes de difficultés, avec une partie du bureau liée à la banque postale. Nous comprenons difficilement ces abandons, considérant le nombre de colis pris en charge par des commerces. Quelle est donc la stratégie de La Poste sur ces sujets ?

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je crois que la Poste est aussi en train d'étudier la possibilité de récupérer ces recommandés au Carrefour City - cela n'enlève rien à vos remarques très pertinentes. Tout cela devient compliqué. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Je cède maintenant la parole à Philippe BOUCHET pour un vœu sur un partenariat culturel.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

N.P.P.V : 0

XXVIII - VŒU RELATIF A UN PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE 5e ARRONDISSEMENT DE PARIS ET LA MAIRIE JAPONAISE DE BUNKYOKU, A TOKYO

M. Philippe BOUCHET : Les partenariats et coopérations entre villes ont connu un grand essor après la Seconde Guerre mondiale en vue de la paix en rassemblant les citoyens de différents pays. Le sujet d'aujourd'hui est une opportunité pour notre arrondissement et ses habitants : un rapprochement avec un arrondissement de la ville de Tokyo nommé Bunkyo Ku, signifiant la capitale des lettres.

Nous voyons un lien avec le cinquième arrondissement qui s'approfondit au regard de la présence universitaire dans ce quartier comprenant dix-huit universités, dont l'université de Tokyo, l'une des trois premières d'Asie. La mairie de Bunkyo Ku nous a fait connaître il y a déjà quelques mois son envie d'engager un rapprochement avec le 5e arrondissement de Paris. Le maire de Bunkyo Ku que j'ai rencontré au mois de mars nous précise, dans un courrier récent à votre attention Madame la maire, un certain nombre d'idées autour de ce rapprochement : des idées très concrètes de collaboration à destination des citoyens, peut-être d'échanges culturels, photographiques, d'élèves. Il reste beaucoup à définir. C'est l'opportunité de s'ouvrir à des échanges au bénéfice des habitants.

Cet esprit de partage culturel pourrait rentrer dans le cadre d'un accord déjà signé, établi entre Paris et Tokyo en 1982, à l'époque où Jacques Chirac était maire de Paris. On se souvient de son attachement au Japon. Cet accord est resté assez générique au niveau de la Ville de Paris et n'est pas redescendu au niveau des arrondissements. Ce serait effectivement sans doute une mesure intéressante pour intégrer les habitants et les résidents du cinquième arrondissement dans cette initiative, comme les habitants de Bunkyo Ku dont le maire dit s'intéresser de plus en plus à la France et à Paris.

En appui, je propose de contribuer à ce projet par mon expérience de ce pays où j'ai vécu une dizaine d'années. Mon épouse est japonaise, j'en parle la langue. Je pourrais apporter ma passion pour ce sujet, si vous en êtes d'accord. Ce n'est pas l'objet du vœu, seulement une proposition de piloter ce projet sous votre parrainage bienveillant.

Avant de conclure, je voulais aussi mentionner Madame TAUZIN, habitante du 5e arrondissement, essayiste et journaliste connue au Japon, qui nous a apporté initialement ce message de collaboration de la mairie de Bunkyo Ku et qui sera à nos côtés aussi dans ce projet.

Pour résumer, nous souhaiterions et proposons que la mairie du 5e arrondissement étudie avec bienveillance cette proposition de partenariat culturel entre le 5e arrondissement de Paris et la mairie japonaise de Bunkyo Ku et mobilise ses efforts. Je rajouterai simplement que le Bunkyo Ku est l'endroit où se trouve le dojo JKA, Japan Karaté Association, qui organise le championnat de karaté. Le Kodokan, le temple du judo, se situe aussi dans cet arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup cher collègue. J'y suis très favorable également. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de travailler directement côté sport avec notre chère Violaine HACKE et côté culture avec Pierre CASANOVA pour explorer toutes les pistes. Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je trouve le projet sympathique, évidemment, mais une mairie d'arrondissement a-t-elle les compétences pour réaliser un jumelage ?

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas un jumelage. Vous avez raison, un jumelage n'est pas de notre compétence. Mais nous avons nombre de partenariats.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il faudrait quand même avoir l'avis de la DGRI et par politesse demander ce qu'il en pense à mon collègue adjoint, Arnaud NGATCHA. Ces initiatives font un peu Concours Lépine de la bonne idée.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous trouve extrêmement condescendante. Nous votons. Avis favorable ? Alors, vous donnez sa chance au projet ? Alors NPPV.

Je prends le pouvoir de mon collègue Pierre Casanova, qui part discrètement. Je cède la parole à Anne BIRABEN pour rapporter un vœu relatif aux terrasses estivales.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir (MMES BERTHOUT, EROL, GABADOU, BIRABEN, HACKE, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, ISARE, CASANOVA, BOUCHET, BARRAT)
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

XXIX - VŒU RELATIF AUX TERRASSES ESTIVALES

Mme Anne BIRABEN : Merci. Je souhaite effectivement vous parler du RET, le règlement des étalages et des terrasses. Vous savez que depuis le COVID, un certain nombre de terrasses estivales ont vu le jour : 750 nouvelles terrasses en 2023 pour un total de 4 248 créées entre 2021 et 2023. Un côté très sympathique est que nous apprécions tous d'aller boire un café ou une bière à une terrasse estivale. J'ai néanmoins quelques réserves, d'où ce vœu.

Nous avons une annonce arbitraire, sans concertation, de la mairie de Paris d'étendre l'autorisation des terrasses estivales jusqu'à minuit, du 1er juillet au 8 septembre, soit très largement au-delà de la seule période des Jeux olympiques. J'ai quelques observations sur les terrasses et notamment sur le bruit qu'elles génèrent. J'ai récemment échangé longuement avec l'association Droits au Sommeil. J'ai compris que certaines terrasses, à certaines heures, procurent une pollution sonore excessive dont les gens souffrent réellement. Le Parisien a publié ce week-end une carte et un article sur les Parisiens excédés mesurant eux-mêmes le bruit en bas et autour de chez eux grâce à une application gratuite sur leur téléphone. Ils souhaitent générer une réaction et être écoutés.

Donc, par ce vœu, je demande de restreindre la période d'ouverture jusqu'à minuit uniquement sur la seule période des Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août, puis des Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Par ailleurs, l'aspect esthétique de ces terrasses ne fait pas l'unanimité. Je trouverais plutôt sain qu'un code esthétique puisse voir le jour sur ces terrasses estivales, même si elles sont éphémères. La Commission du Vieux Paris pourrait s'en saisir. J'en profite pour rappeler la charte locale de la rue Mouffetard de la Ville de Paris du 11 juin 2023, que nous avions voté à l'unanimité dans ce Conseil en juin 2023.

Ce vœu est porté par notre groupe Changer Paris sur l'ensemble des arrondissements parisiens et j'espère que vous le voterez favorablement.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie. Benjamin ISARE ?

M. Benjamin ISARE : Chers collègues, les différentes demandes constituant ce vœu sont selon moi déjà satisfaites. Cette extension des horaires d'ouverture des terrasses estivales au-delà de 22 h jusqu'à minuit au moment des Jeux Olympiques a été décidée par la Ville de Paris sans concertation. Aujourd'hui, l'entre-deux-jeux est également concerné par cette ouverture jusqu'à minuit. En revanche, les autres points de votre vœu sont tous satisfaits. Le premier consistant à donner le pouvoir au maire d'arrondissement d'autoriser les terrasses estivales, c'est déjà le cas ; de les suspendre lorsqu'elles sont problématiques...

Mme Anne BIRABEN : C'est un avis consultatif, non une autorisation.

Mme Florence BERTHOUT : Mais si. C'est la raison pour laquelle, je le redis et nous l'assumons totalement, en lien étroit avec mon collègue adjoint : il n'y a pas une seule terrasse estivale sur la rue Mouffetard. Il y a des terrasses, mais pas de terrasses estivales. Il n'y aura pas ce sujet, d'ailleurs très embêtant, je suis d'accord, sur la prolongation jusqu'à minuit des terrasses estivales, en tout cas, pas dans le secteur Mouffetard.

M. Benjamin ISARE : Donner à la police municipale les moyens d'appliquer le RET — aujourd'hui elle l'applique — en étendant la présence de la division territoriale jusqu'à minuit - aujourd'hui la police municipale est déjà sur le terrain jusqu'à minuit et elle l'est même jusqu'à 2 h du matin, les jeudis, vendredis et samedis. Donc ce point est pour moi satisfait. Constituer un jury d'arrondissement, à même de donner un avis prescriptif sur l'esthétique de ces terrasses : aujourd'hui quand les demandeurs déposent leurs demandes sur le téléservice, ils doivent respecter tous les éléments mentionnés dans le RET (le platelage en bois, pas d'espace entre le trottoir et la terrasse, pas de fausses pelouses, etc.). Beaucoup d'éléments sont déjà mentionnés.

Mme Florence BERTHOUT : Pas de fleurs en plastique. Je me permets de signaler qu'il y a, y compris chez nous, encore des fleurs en plastique, de manière marginale, mais il y en a.

M. Benjamin ISARE : Florence BERTHOUT a répondu sur la question de la charte Mouffetard, validée par la ville et qui doit être mise dans la prochaine actualisation du RET disponible sur le site de la ville.

Sur la question des nuisances sonores, vous avez évoqué votre rencontre avec l'association Droit au Sommeil. Aujourd'hui, dans le cinquième arrondissement, nous avons une commission de régulation des débits de boisson réunissant autour d'une même table les représentants des syndicats, professionnels des débits de boissons, les Pierrots de la nuit, la police, la police municipale, tous les acteurs de cette partie festive de l'arrondissement. Les établissements dans le viseur sont particulièrement surveillés, contrôlés. Nous avons une « Short List », ils sont assez peu nombreux, mais nous sont connus. Selon moi, le vœu est donc aujourd'hui totalement satisfait et je vous propose de le retirer. Sinon je propose un vote contre ce vœu sur les terrasses estivales.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Marine ROSSET ?

Mme Marine ROSSET : Je voulais simplement préciser que la proposition de la maire de Paris s'applique à la période des JO, pas à la période de la rentrée. Il n'a donc pas été question dans sa déclaration de la période du 28 août au 8 septembre.

Mme Florence BERTHOUT : Ce serait donc du 26 juillet au 11 août uniquement ?

Mme Anne BIRABEN : Cela est tout à fait nouveau.

Mme Florence BERTHOUT : J'avais compris comme vous, Marine. À vérifier donc. Il y a un point d'interrogation sur la période interjeux du 12 au 27 août.

Mme Anne BIRABEN : Évidemment, je maintiens mon vœu, étant à l'écoute des riverains excédés.

M. Benjamin ISARE : Que certains riverains soient excédés, je peux l'entendre, mais j'aimerais bien savoir par rapport à quel établissement.

Mme Anne BIRABEN : C'est sur l'ensemble de Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes dans le cinquième et je rends hommage au travail incroyable effectué, même s'il s'agit d'un problème récurrent. Nous avons créé un Comité de lutte contre le bruit avec le Conseil de quartier. En tout cas, la Ville de Paris n'a pas imposé de terrasses estivales que nous aurions par ailleurs refusées. Nous regardons cela vraiment de manière très minutieuse. Les problèmes sont repérés. Nous œuvrons pour avancer. Un problème récurrent, latent, de nuisance sonore existe. Il faudrait davantage d'outils, notamment sur la question des prélèvements sonores. Mais dans le cinquième, je le redis, ce n'est pas lié aux terrasses estivales. Dans le cas de dépôts de plaintes ou de mains courantes, nous intervenons pour les fermer. Benjamin ?

M. Benjamin ISARE : Nous avions déposé un vœu en vue d'avoir un guichet unique sur la question des nuisances liées au bruit. Il avait été voté dans notre Conseil, mais retoqué en Conseil de Paris. La difficulté est aujourd'hui de savoir qui est l'interlocuteur pour régler le problème du bruit. Si vous avez un problème de tapage, c'est la police municipale ou nationale. Si vous avez une problématique d'émergence sonore, de musique amplifiée, c'est la préfecture de police. Il y a un vrai sujet. Les administrés ne savent pas vers qui se tourner. Nous sommes là pour les aiguiller dans ce labyrinthe pour trouver le bon interlocuteur. Un guichet unique permettrait justement d'orienter les gens. Nous pourrions peut-être d'ailleurs le déposer à nouveau.

Mme Florence BERTHOUT : Nous le redéposerons, mais je me permets d'insister, ce n'est pas lié aux terrasses estivales, en tout cas dans le cinquième arrondissement. Nous votons. Avis favorable ? Avis défavorable ? Le vœu est repoussé.

Je cède à nouveau la parole à Anne BIRABEN pour le vœu relatif aux travaux de la rue Claude Bernard.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 4 (MMES EROL, BIRABEN et MM. BARRAT, BOUCHET)
Contre : 9 dont 3 pouvoirs (MMES BERTHOUT, HACKE, HOOGSTOËL, ROSSET, LEMARDELEY et MM. ISARE, CIVEL, CASANOVA, AUDOUIN)
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXX - VŒU RELATIF AUX TRAVAUX SUR LA RUE CLAUDE BERNARD (5e)

Mme Anne BIRABEN : L'ancien site de l'Institut National d'Agronomie est totalement rénové et réhabilité. Il accueillera à nouveau des écoles. L'esprit étudiant perdure dans notre arrondissement, nous y tous favorables. Lors d'un récent Conseil de quartier, la question du moyen de nourrir les 3 000 à 3 500 nouveaux étudiants de cet établissement a été résolue, mais les moyens de transport n'ont pas été évoqués. La Ville de Paris a une politique favorable au vélo. Le problème est de pouvoir parquer ces vélos. Or, dans la réhabilitation de cette école, il n'a pas été prévu d'ancrage vélo.

Les travaux d'embellissement de la rue Claude Bernard prévoient des arbres et des pistes de vélo. Un certain nombre d'ancrages vélos sont prévus sur cette rue, mais s'il y en a trop, cela nuira à l'esthétique d'ensemble et ce n'est pas le but d'une rue parisienne dans un tissu urbain dense comme le nôtre, sans compter les vélos abandonnés, les stationnements sauvages, etc.

Je pense donc que cette rue n'est pas faite pour recevoir un stationnement vélo d'ampleur, sachant que l'école elle-même n'a pas prévu de parkings à vélo dans son périmètre. Je crains de grands problèmes à venir. Pour cette raison, je souhaite l'interdiction du stationnement sauvage dans la rue Claude Bernard et les rues avoisinantes, Vauquelin, Arbalète, Lagarde, Lhomond, Queneau, entre autres, ainsi que la limitation des arceaux vélo, même s'il y en a besoin.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, chère collègue. Édouard CIVEL, pour vous répondre.

M. Édouard CIVEL : Ce projet de la rue Claude Bernard a été porté dès le début de cette mandature. C'est le premier vœu que j'aie défendu lors du premier Conseil d'arrondissement réel après le Conseil d'arrondissement d'installation où j'ai pu défendre justement ce projet de végétalisation des grands axes de l'arrondissement et en premier lieu les rues Claude Bernard et Gay-Lussac.

Cet aménagement comprend en effet l'installation d'une centaine d'arceaux vélo. Ils ne sont pas installés sur le trottoir, mais disposés dans l'alignement des arbres, de part et d'autre. Ils permettront de protéger les arbres contre des véhicules qui iraient se garer de manière un peu violente entre les arbres. La rue Claude Bernard faisant à peu près 600 mètres de long, ce n'est donc pas une installation monumentale.

Concernant la réhabilitation de l'Institut d'agronomie, il a été demandé à l'opérateur de végétaliser un maximum en pleine terre. Donc la cour intérieure de l'Institut sera largement végétalisée sur environ 1 800 mètres carrés de jardin intérieur qui sera un espace très agréable pour les étudiants. L'opérateur n'avait donc pas cette possibilité d'installer des arceaux vélos compte tenu de l'aménagement végétal en cœur de lot.

Sur la question du nombre d'étudiants, 3 500 étudiants ne viendront pas chaque jour. 3 500 est le nombre total d'étudiants inscrits, mais certains sont en stage, d'autres n'ont pas cours certains jours, il y aura donc un étiage.

Concernant votre dernière demande d'interdiction de stationnement, par définition, il l'est déjà. Je considère donc votre vœu satisfait et vous propose de le retirer. Sinon je propose de voter contre. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Philippe BOUCHET : Lors de mes voyages, je regarde comment les autres villes font pour le stationnement des vélos. Il n'y a pas de solution miracle. Les arceaux à Paris sont quand même très solides. Permettant de s'accrocher sur la partie centrale du vélo, c'est une sorte d'antivol. Mais il serait intéressant qu'un effort soit fourni pour prévoir des logements à vélo à l'intérieur des bâtiments. Une attention importante serait de ne pas tout laisser dans l'espace public.

Mme Marine ROSSET : Je suis prête à voter ce vœu si l'on inverse les choses. On ne demande pas à la mairie de Paris de faire des arceaux pour accueillir des étudiants de l'enseignement supérieur privé. Ne croyez-vous pas que Galileo n'ait pas les moyens de mettre des arceaux à l'intérieur de leur bâtiment ?

Mme Anne BIRABEN : Qui a délivré le permis de construire ? Qui ne prévoyait pas d'arceaux-vélo ? Vous favorisez une politique pour le vélo, il faut aller jusqu'au bout. Pourquoi la Ville de Paris ne demande-t-elle pas à chaque porteur de projet de prévoir des arceaux vélos de façon à accueillir les cyclistes et de ne pas tout faire supporter à l'espace public ? C'est l'objet de mon vœu. La mairie de Paris devrait se saisir de cet important sujet.

Mme Marine ROSSET : Ne pensez-vous pas que Galileo peut s'en charger maintenant ? Est-ce toujours à la puissance publique de payer ?

Mme Florence BERTHOUT : Si vous le permettez, je vais vous répondre. Que Galileo participe au financement des ancrages vélos, je suis tout à fait d'accord avec vous : nous le leur avons déjà demandé. Maintenant, si vous le permettez, il faut juste un peu de cohérence. Dans un permis de construire, jusqu'à preuve du contraire, les ancrages vélos ne sont pas mentionnés. On peut militer, comme vous avez paru le faire, chère Marine ROSSET, pour qu'ils mettent des ancrages vélos à l'intérieur du bâtiment. À titre personnel, j'y suis totalement opposée. Aller voir le permis de construire : ils font 1 800 m² de végétal. Il faut être cohérents : il n'y a que cet endroit où il est possible de le faire. La direction de l'urbanisme a affirmé qu'il était très compliqué, voire impossible, de le faire dans les sous-sols. Je milite personnellement pour que l'espace végétal soit conservé comme tel. Pour le reste, je suis tout à fait d'accord avec vous, il serait normal que Galileo finance la plus grande partie des ancrages vélos.

Mme Marine ROSSET : Je vote un vœu dans ce sens.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un autre sujet. Je propose une réunion assez rapidement pour mettre en place avec la Ville la question majeure de ce financement. Et il faudrait, si je peux me permettre, que le président et le directeur général de Galileo nous confirment le nombre d'étudiants qui seront là par jour. Nous votons maintenant. Avis favorable ? Quatre. Avis défavorable ?

Je cède à nouveau la parole à Anne BIRABEN sur le vœu relatif à la pérennité d'une activité agronomique et écologique sur le toit de l'ancien site de l'Institut national d'agronomie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 4 (MMES BIRABEN, EROL et MM. BOUCHET, BARRAT)
Contre : 10 dont 3 pouvoirs (MMES BERTHOUT, GABADOU, HACKE, HOOGSTOËL, LEMARDELEY, ROSSET et MM. CIVEL, ISARE, CASANOVA, AUDOUIN)
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXXI - VŒU RELATIF À LA PÉRENNITÉ D'UNE ACTIVITÉ AGRONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE SUR LE TOIT DE L'ANCIEN SITE DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit là de demander la pérennisation d'une activité agronomique et écologique sur le toit de l'ancien site de l'Institut National Agronomique. Depuis de longues années, les étudiants avaient installé des plantations sur l'un des toits : des fruits, des légumes et quelques arbustes. Une autre partie était consacrée à la biodiversité. Cette expérimentation a duré de longues années. Il serait intéressant de poursuivre cette expérience d'agriculture urbaine en cultivant sur les 600 m² de ce toit-terrasse.

À Paris, nous avons vraiment besoin de nature. La politique actuelle de transition écologique favorise les toits végétalisés permettant d'absorber le CO2, de retenir les eaux de pluie, de rafraîchir l'immeuble et la ville. Cette activité est aussi un clin d'œil à l'histoire puisque celle de l'Institut agronomique est reliée au Jardin des plantes, au Muséum d'histoire naturelle. La dimension pédagogique est aussi importante pour les étudiants. Une résolution de la Commission du Vieux-Paris a relevé le maintien de cette activité agronomique.

Mon vœu porte sur un partenariat pouvant être conclu avec le groupe Galileo pour continuer cette expérience de potager urbain et d'espace de biodiversité avec une dimension agronomique et pédagogique à l'image de ce qui est fait depuis 2010. À noter qu'un projet de toits aménagés a déjà été très bien mené dans le 5e à l'Institut des jeunes sourds. Comme nous avons ce savoir-faire, nous pourrions le pérenniser et instituer ce potager urbain. Je vous remercie et vous encourage à voter en soutenant ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Madame LEMARDELEY ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Cette expérience est aussi née d'un appel à projets de la Ville de Paris pour trouver des surfaces disponibles sur les toits des universités. Et le deuxième est aussi un appel à projets dans le cadre des Parisculteurs. Il se trouve que c'est dans le cinquième, très bien, la Ville de Paris favorise ce genre d'expérimentation.

Mme Marine ROSSET: Pourquoi ne pas ajouter un considérant en ce sens dans votre vœu ?

M. Benjamin ISARE: Beaucoup d'entre nous ont pris connaissance du permis de construire du groupe Galileo. Toutes les toitures végétalisables le seront. Le problème est toujours la portance des toitures avec le poids de la terre et l'eau venant gorger celle-ci. La végétalisation envisagée est adaptée pour supporter la chaleur.

En ce qui concerne l'appel à projets de 2010, selon mes informations, le dispositif a été installé un peu selon des modalités expérimentales relevant du bricolage. Il ne répondait pas à beaucoup de normes de sécurité. Les toitures végétalisées de Galileo seront aux normes, mais ne seront pas accessibles au public, car la portance requise n'existe pas sur ces toitures. Donc, selon moi, ce vœu ne peut aboutir et à titre personnel je voterai contre.

Mme Anne BIRABEN : Au niveau de la portance, il n'y a pas de problème puisque c'était déjà une ferme urbaine.

M. Édouard CIVEL : Non, ce n'était pas aux normes en termes de portance.

Mme Florence BERTHOUT : Je milite pour la végétalisation. Je remercie d'ailleurs le Conseil d'arrondissement dans sa diversité de m'avoir soutenu pour que le petit jardin du Passage des Patriarches soit transformé en jardin partagé. Mais encore une fois, il y a des permis de construire et un urbanisme. En tant que maire responsable, je ne peux pas continuer à laisser dire que l'on pouvait en l'état actuel du bâti faire un jardin potager sur l'ensemble du toit. Je l'aurais aimé, je l'ai demandé, mais ce n'était pas possible.

Il est vrai qu'en 2010 un accord a été conclu, mais au regard des normes actuelles, lors d'un dépôt de permis de construire, la Ville de Paris, via sa direction de l'urbanisme, déclare le projet inacceptable. Il convient de l'entendre. Cela ne dépend pas d'une quelconque volonté, il y a des règles de portance de toiture. Je le sais puisque j'ai demandé que toutes les toitures plates des écoles du 5e arrondissement soient transformées en toiture végétale. La Ville de Paris, après d'innombrables études, a déclaré que ce n'était pas possible ou alors il faut transformer, adapter la toiture et ce sont des dépenses pharaoniques. Nous avons pu réaliser un vrai potager, au-dessus d'Ortolan uniquement parce qu'il a été prévu à l'origine. Nous avons eu de longs échanges avec Monsieur le Directeur de l'urbanisme de la ville, d'ailleurs une personne remarquable ; il a soutenu que ce n'était pas possible. Alors, entendons quand même les techniciens.

M. Édouard CIVEL : Sur le cas du projet de la toiture de l'INJS, la phase de travail la plus longue aura été de voir quel projet était éligible, quelles étaient les capacités de portance et quelle toiture de l'INJS était exploitable avec quel type d'exploitation. Car évidemment, selon les types de cultures, différentes épaisseurs de substrat sont requises. Des contraintes techniques s'imposent à nous avec lesquelles nous devons travailler.

Mme Anne BIRABEN : Je regrette que vous vous opposiez à un projet utile pour la ville et pédagogique.

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne nous y opposons pas, il n'est pas possible. Je le redis bien : toutes les toitures végétalisables le seront.

Mme Anne BIRABEN : Je n'ai pas les plans, j'aimerais les avoir.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorables ? Avis défavorables ? NPPV. Très bien.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 4 (MMES BIRABEN, EROL et MM. BOUCHET, BARRAT)
Contre : 6 dont 2 pouvoirs (MMES BERTHOUT, HACKE, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, ISARE, CASANOVA)
Abstention : 0
N.P.P.V : 4 (MMES GABABOU, ROSSET, LEMARDELEY et M. AUDOUIN)

XXXII - VŒU RELATIF AU DÉFRAIEMENT DES DÉMONTAGES ET REMONTAGE DE TERRASSES ESTIVALES PENDANT LES COURSES TRAVERSANT LE 5e À L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - *RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE*

XXXIII - VŒU RELATIF À LA RÉFORME DITE DU « CHOC DES SAVOIRS »

Mme Marine ROSSET : Nous nous opposons à cette réforme. D'abord sur la méthode : aucune concertation n'a été effectuée, l'annonce a été faite par voie de presse. On propose de trier les élèves en 6e et 5e en français et en mathématiques par groupe de niveau et non pas de besoin, comme la ministre tente de le faire croire, alors qu'en même temps, sur l'académie de Paris, il y a d'importantes diminutions de postes.

Du point de vue pédagogique, c'est la première fois que des élèves réagissent face à une réforme de l'Éducation nationale. En 6e et 5e, ils réagissent en disant « Je ne veux pas être dans le groupe des nuls ». Ils ont bien compris le sens de cette réforme. Toutes les études montrent l'importance de la mixité scolaire pour les meilleurs élèves comme pour ceux qui sont en difficulté. Nous nous plaignons que notre pays soit de plus en plus

archipéllisé. Or, cette réforme exacerbe la concurrence alors que nous souhaitons un projet de société de coopération.

Mme Florence BERTHOUT : Vous êtes donc opposée à cette réforme. Edouard CIVEL ?

M. Édouard CIVEL : Ni la Ville de Paris ni la mairie du cinquième arrondissement ne gèrent ce genre de question. Cela étant dit, les études sur les groupes de niveau montrent qu'il ne faut pas faire des classes de niveau. Ce n'est pas la même chose. Les groupes de besoin changent au fur et à mesure de l'année. La possibilité existe donc de garder des classes entières et de faire des groupes de besoins. Les études ont montré que cela fonctionnait bien.

Nous ne mènerons pas un débat sur l'efficacité des différentes politiques éducatives. Je vous dis juste que ce n'est absolument pas du niveau de compétence de la Ville de Paris. Votre vœu n'étant pas pertinent, je propose de voter contre.

M. Alexandre BARRAT : Une brève remarque : ce n'est pas la première fois que des élèves du secondaire réagissent, ce fut le cas à Louis-le-Grand et à Henri IV.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison. Sur la forme, vous pouvez déposer des vœux à tous nos Conseils d'arrondissement, parce que vous n'êtes pas d'accord avec la politique du gouvernement, c'est votre droit. Mais, mais ce ne sont pas des enceintes pour juger, me semble-t-il, des politiques gouvernementales de l'Éducation nationale.

Vous avez fait deux vœux. Dans votre vœu, choc des savoirs, vous parlez de la fermeture de cinq classes. En cohérence, je pense que cela n'a vraiment rien à voir avec le choc des savoirs. Juste, pour ceux qui écoutent, le choc des savoirs, la réforme du gouvernement, ne concerne pas que les groupes de niveau, mais également les questions de brevets, la transparence des notes, le redoublement, la réforme des programmes, etc.

À titre personnel, je vais m'abstenir parce qu'il s'avère que j'ai fait partie d'une très longue expérimentation de deux à trois ans sur les groupes de niveau en français, en mathématiques et en anglais. Je ne suis pas enthousiaste sur l'idée des groupes de niveau. Madame GABADOU ?

Mme Corinne GABADOU : Je ne suis pas d'accord avec toi et Marine non plus. Il y a 3 000 élèves en moins à Paris...

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons pas poursuivre sur ce sujet.

Mme Corinne GABADOU : À l'heure actuelle, les enfants en difficulté sont retirés du public pour être placés dans des établissements privés.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons y revenir dans le cadre de l'autre vœu. Nous votons. Avis favorable ? Trois. Avis défavorable ? Abstentions ? Deux. Parfait.

Je cède à nouveau la parole à Marine ROSSET pour l'autre vœu qui concerne les fermetures de classes.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)
Contre : 8 dont 1 pouvoir (MMES EROL, GABADOU, BIRABEN, HACKE, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, BOUCHET, BARRAT)
Abstention : 3 dont 1 pouvoir (MME BERTHOUT et MM. ISARE, CASANOVA)
N.P.P.V : 0

XXXIV - VŒU RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE CLASSES À LA RENTRÉE 2024 DANS LE 5e ARRONDISSEMENT

Mme Marine ROSSET : À la rentrée 2023, 178 classes ont été fermées dans le primaire et 182 postes ont été supprimés dans les collèges et lycées de l'académie de Paris. À la rentrée 2024, 125 postes dans le premier degré et 128 postes dans le second degré sont supprimés. Ce vœu demande que le gouvernement revienne sur les suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine, que l'on profite de la réduction démographique, notamment dans le premier degré pour assurer le nombre de remplaçants nécessaires à la continuité du service public de l'Éducation pour l'ensemble des élèves parisiens et que l'on ne soit pas uniquement dans une logique budgétaire aveugle.

Dans le cinquième arrondissement, cela concerne effectivement quatre classes et non pas cinq. Je voudrais insister particulièrement sur la maternelle Mouffetard. La directrice indique qu'il resterait en moyenne vingt-quatre élèves par classe, ce qui ne semble pas faible pour une maternelle. Donc en particulier sur cette école, je pense qu'il faut demander le maintien de cette classe.

La fusion des écoles de la rue de Poissy et de la rue de Pontoise m'inquiète, l'accueil dans une école maternelle, selon moi, devant être spécifique.

Mme Florence BERTHOUT : Elle sera spécifique. Sur la réduction des effectifs, à l'origine, deux de plus devaient être fermées. Corinne GABADOU et moins nous sommes battues pour les deux écoles concernées, en mettant en avant le fait qu'elles accueillaient des enfants porteurs de difficultés, de handicaps. Nous avons gagné cette bataille.

J'entends ce que vous dites sur les fermetures, mais franchement, toutes les écoles ayant fermé une classe sont inférieures à vingt-trois. Considérant les inscriptions aujourd'hui, nous sommes à beaucoup moins. Nous verrons ce point en Commission de dérogation.

Maintenant, il convient quand même de bien prendre en compte que depuis que Madame HIDALGO est maire, chaque année 3 000 familles quittent Paris. Jamais il n'y a eu autant de départs de familles. Alors, j'espère franchement, dans l'intérêt général de la ville, qu'une inversion aura lieu. Si nous ne parvenons pas dans le cinquième à remplir nos écoles, c'est que les familles partent. Il y a effectivement aussi, je vous l'accorde, des départs vers le privé, comme l'a évoqué Madame GABADOU. Les suppressions de classe dans le cinquième arrondissement ne sont donc pas dues à une réduction des moyens, mais au départ des familles parisiennes.

Par ailleurs, la création d'un groupe scolaire Poissy-Pontoise répond à une attente des familles pour faciliter le passage de la maternelle à l'élémentaire. Ce projet est plutôt plébiscité, selon les retours des représentants de parents d'élèves, toutes tendances ou sensibilités confondues. Il faudra néanmoins rester vigilants.

La demande actuelle des parents d'élèves porte sur le renforcement de l'enseignement des langues vivantes, en particulier l'anglais. C'est l'une des raisons, mais pas la seule, du fait qu'ils partent dans le privé.

M. Édouard CIVEL : Aujourd'hui, en France, nous avons moins d'enfants ; à Paris, encore moins. Le département parisien est le mieux doté en enseignants, mais quand le nombre d'enfants baisse à Paris du fait d'un certain nombre de politiques défaillantes du côté de la ville, un rééquilibrage s'opère vers des zones où les besoins sont plus forts. Envoyer des enseignants et dédoubler les classes en REP demande un redéploiement des effectifs de professeurs. Il faut aussi avoir une vision un peu rationnelle et macro si l'on veut critiquer la politique du gouvernement.

Mme Marine ROSSET : Effectivement, il y a aussi des classes REP fermées dans les arrondissements du nord-est parisien et où il y a besoin de remplaçants. Qu'on soit dans le 5e, le 18e ou le 19e, on a le droit d'avoir des professeurs remplacés.

Mme Anne BIRABEN : Le dixième considérant de votre vœu, Marine, m'a fait bondir : il propose que la baisse du nombre d'élèves parisiens soit vue comme une opportunité. C'est exactement l'inverse. Les familles fuient Paris, mais jamais la Maire de Paris et ses alliés ne se posent la question de savoir pourquoi. C'est la vraie question. Ce n'est pas aux familles ni aux écoliers de payer l'incurie de Madame HIDALGO. Que ce soit sur la politique des parcs, le périscolaire, tout est compliqué. Il est absolument essentiel que cela soit remis en question par Madame la Maire. Tant que la Ville de Paris ne considérera pas les causes de ces départs, il y aura de moins en moins d'enfants dans cette ville et dans 30 ans, Paris sera un immense EHPAD. C'est dommage, mais c'est la politique de la maire de Paris actuellement.

Mme Marine ROSSET : Vous n'avez pas lu la suite de la phrase, c'est dommage : « comme une opportunité pour poursuivre le mouvement engagé depuis près de dix ans pour réduire le nombre d'élèves par classe ».

Mme Corinne GABADOU : La Ville de Paris n'a pas de leçon à donner au gouvernement. Les animateurs, comme le disait Anne BIRABEN, manquent cruellement dans les écoles. Il n'y a pas de garde à l'heure du déjeuner. Avant le pont, il n'y a pas eu de cantine parce qu'il n'y avait pas d'animateurs pour garder les enfants. C'est un problème régulier de la ville. Ce qui me choque est que vous demandiez que l'État engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignants, alors faites cela aussi pour les auxiliaires de puériculture, s'il vous plaît, parce que je n'ai plus d'auxiliaires, il en manque plus de soixante.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je voudrais juste rappeler de manière objective que le gouvernement entre 2017 et 2024 a augmenté de 15 milliards d'euros le budget de l'Éducation nationale. Vous pouvez regarder, les gouvernements de gauche ne l'ont jamais fait. Le gouvernement a mis en place le dédoublement de classes, les gouvernements de gauche ne l'ont jamais fait. Le gouvernement aura augmenté la rémunération moyenne des professeurs de 258 euros nets par mois, sans condition entre 2022 et 2024, aucun gouvernement de gauche ne l'aura fait. Il aura revalorisé de 10 % en moins de deux ans le salaire des professeurs. C'est insuffisant, peut-être, mais aucun gouvernement de gauche ne l'aura fait. Il aura créé des missions complémentaires et attractives rémunérées de 1 131 euros net par mission pour les enseignants volontaires. Enfin, il aura valorisé la fonction du directeur d'école en pérennisant la prime exceptionnelle de 450 euros.

Sur des métiers aussi essentiels que les auxiliaires, je n'ai pas souvenir que la Ville ait fait le quart de ce que le gouvernement a fait pour l'Éducation nationale. Il y a certes encore beaucoup à faire, vous avez raison.

Mme Marine ROSSET : Vous ne voulez pas que ce vœu se serve pour le CDEN de juin ? Sur la rue Mouffetard, j'insiste un petit peu.

Mme Florence BERTHOUT : Non, ne mélangeons pas tout. J'entends ce que vous dites sur Mouffetard, ce que vous dites aussi sur le reste, je puis vous assurer que nous nous battrons. Mais on ne me dit pas cela. Vous pourrez appeler Corinne GABADOU après la dérogation, car les directrices nous diront ouvertement ce qui se passe. En ce moment, les classes de musique viennent à la Salle des fêtes et toutes les directrices nous disent que les effectifs sont en chute.

Mme Marine ROSSET : Heureusement quand même que les postes ont été renouvelés sous François Hollande. Je ne crois pas qu'il y ait eu autant de postes ouverts sous les deux mandats d'Emmanuel Macron. Nous l'avons fait sur un mandat.

Mme Florence BERTHOUT : Je viens de vous donner la réalité des chiffres. Nous passons au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 3 dont 1 pouvoir (MMES LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN))
Contre : 11 dont 2 pouvoirs (MMES BERTHOUT, EROL, GABADOU, BIRABEN, HACKE, HOOGSTOËL et MM. CIVEL, ISARE, CASANOVA, BOUCHET, BARRAT)
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

XXXV - VŒU AU MINISTÈRE DES ARMÉES POUR LE RESPECT DE SON ENGAGEMENT DE DÉBLAYER LES RUINES ET DÉBRIS DU PAVILLON DU VAL- DE-GRACE

Mme Florence BERTHOUT : Qui défend ce vœu ? Madame LEMARDELEY, je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Par ce vœu, avec Marine ROSSET, nous voulons appuyer le travail de concertation mené en partenariat avec vous et la mairie du 5e, après la terrible explosion du 21 juin 2023. L'idée d'un commun accord est de revitaliser ce quartier largement sinistré. Le ministère des Armées, propriétaire du site, est chargé du déblaiement des gravats, à présent plus ou moins dissimulés par une palissade. Mais cela n'avance pas. J'ai signalé ce problème en écrivant une lettre signée d'Emmanuel GRÉGOIRE, Marine ROSSET et Nicolas NORDMAN au ministre, Monsieur LECORNU. Son cabinet a répondu le 3 avril, informant que l'opération était en cours, mais que le reste ne pourra être déblayé qu'après la réalisation d'une étude de diagnostic patrimonial. Nous le comprenons, mais nous souhaiterions faire accélérer l'opération, notamment au regard de la commémoration prévue le 21 juin.

Mme Florence BERTHOUT : Ce ne sera pas fait, Marie-Christine. Je relance toutes les semaines et nous avons eu confirmation qu'ils commenceront à la mi-juin. Emmanuel GREGOIRE m'a demandé si nous pouvions faire quelque chose de commun le 22. J'ai évidemment répondu par l'affirmative. Je veux bien que nous votions votre vœu, mais sachez que la procédure est enclenchée et le chantier démarrera à la mi-juin.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense que c'est un vœu de pression.

Mme Florence BERTHOUT : D'accord, je veux bien le voter. Avis favorable ? NPPV ? Absentions ou NPV ? Alors NPP ou absentions ? NPPV.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs
Pour : 11 dont 3 pouvoirs (MMES BERTHOUT, HACKE, HOOGSTOËL, EROL, GABADOU, ROSSET, LEMARDELEY et MM. CIVEL, ISARE, CASANOVA, AUDOUIN)
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 3 (MME BIRABEN et MM. BOUCHET, BARRAT)

XXXVI - QUESTION ORALE A LA MAIRE DU VE ARRONDISSEMENT RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU PANTHÉON DANS LE CADRE DE LA QUESTION LOCALE SOUMISE AUX HABITANTS DU VE A LA VOTATION DU 4 FÉVRIER 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Vous me posez une question orale relative à l'aménagement de la place du Panthéon. Vous vous souvenez tous que nous avons fait évidemment une votation sur l'aménagement au moment de la votation SUV, comme j'aime bien faire dans le cinquième arrondissement. 82 % se sont prononcés favorablement à deux items de cette consultation qui portaient sur le remplacement des bacs contenant des arbres — qui meurent régulièrement — par une végétalisation en pleine terre et sur évolution du mobilier de la place du Panthéon.

J'ai reçu une réponse du Directeur de cabinet de Madame la Maire de Paris. L'idée serait d'avoir une présentation en Conseil de quartier avant la fin de l'année. Il me confirme qu'il s'agit d'un engagement ferme pour les plantations pleine terre et l'évolution du mobilier. J'ai demandé que des propositions soient faites en Conseil de quartier. Je vous ai toujours dit que je trouvais ce mobilier indigne. Il semblerait qu'il y ait un point de convergence entre la Ville de Paris et une partie d'entre nous, pour changer ces stèles funéraires, d'ailleurs régulièrement poussées. Cela coûte très cher aux contribuables, car chaque fois qu'il y a un événement au Panthéon, il faut les pousser. D'ailleurs, lors de la dernière panthéonisation, nombre de stèles se sont cassées et ont été mises en tas. C'est indigne. Je voulais ainsi répondre à votre question.

Merci à vous. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 51.

Le Secrétaire de séance

Philippe BOUCHET